

cyberpresse.ca

LA PRESSE

« IL DISAIT SI TU PARLES, TU VAS BRISER DES VIES. IL M'À DÉJÀ PRISE À LA GORGE EN DISANT TU ES À MOI, TU M'APPARTIENS. »

— Nathalie Simard

PAGES A2 ET A3



SPORTS
LA PRESSE À INDIANAPOLIS
ENCORE UNE COURSE DE PRESTIGE?
PAGE 5

LA PRESSE AU GRAND PRIX D'EUROPE
LES SCHUMACHER FONT LA PAIX
PAGES 2 ET 3



MICHAEL SCHUMACHER

Santé Un comité propose d'imposer une prime annuelle pouvant atteindre 600\$

UNE NOUVELLE TAXE SE DESSINE À L'HORIZON

DENIS LESSARD

QUÉBEC — L'imposition d'une nouvelle taxe spéciale se trouvera au

coeur du rapport que soumettra au gouvernement Charest le comité mandaté par le premier ministre pour proposer une solution à l'angoissant

problème du financement des services de santé. Le comité présidé par le patron de la Banque de Montréal, Jacques Ménard, entreprend ce matin

l'une de ses dernières réunions au siège social de l'institution financière.

► Voir TAXE en page A8

Un Québécois intercepté par des F-16 au-dessus de Washington



PHOTO IAN BARRETT, CP

L'homme d'affaires Philippe Bonnet a eu une peur bleue, lundi, quand des chasseurs F-16 de l'armée de l'air l'ont intercepté au-dessus de Washington puis escorté jusqu'à l'aéroport Gaithersburg, au nord de la capitale.

« Une minute de plus, ils m'auraient peut-être descendu »

BRUNO BISSON

L'indicateur de vitesse du Cessna 304 signalait quelque chose qui n'avait pas de sens. Les nuages

noirs qui entouraient l'avion de Philippe Bonnet, homme d'affaires de la Rive-Sud de Montréal, lui obstruaient la vue et empêchaient tout repère visuel. Il n'avait plus

de radio. Sur les écrans du contrôle aérien à Washington, son avion venait tout juste de disparaître, parce qu'il n'avait plus de transpondeur.

« Et ça, dit-il en souriant, ils n'aiment pas beaucoup ça, à Washington. »

► Voir AVION en page A11

IRAK

Le sort de Zarqaoui, le mauvais garçon converti au jihad, est toujours incertain

AGNÈS GRUDA

Sa tête a été mise à prix pour 25 millions de dollars. Il est l'homme le plus recherché de la planète après Oussama ben Laden. Pourtant, Abou Moussab Al-Zarqaoui, dont le sort était toujours incertain hier, a failli n'être qu'un terroriste raté et doit en bonne partie sa carrière spectaculaire à l'offensive américaine contre l'Irak. Selon des informations circulant

depuis mardi, le célèbre Jordanien, considéré comme le numéro deux d'Al-Qaeda, aurait été grièvement blessé à la poitrine lors d'une embuscade américaine en Irak, près de la frontière syrienne.

Hier, le ministre irakien de l'Intérieur, Bayane Baqer Soulagh, a confirmé lors d'une conférence de presse à Bagdad que Zarqaoui a effectivement été blessé, mais il a dit ignorer la gravité de son état. Parallèlement, des informations contra-

dictoires diffusées sur Internet alimentaient les spéculations sur l'état précaire du terroriste.

Le successeur

Selon un premier communiqué, un adjoint de Zarqaoui, Abou Hafs Al-Gerni, aurait pris temporairement le relais à la tête des opérations irakiennes du réseau Al-Qaeda.

► Voir ZARQAOUÏ en page A12



COMMISSION GOMERY
MORSELLI
UN SIMPLE « VENDEUR DE BILLETS »
PAGE A6

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
« C'était bon, le film à Télé-Québec, hier soir. »
— Guy Cloutier

SOMMAIRE

Astrologie du jour	ACTUEL 6
Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	AFFAIRES 13
Décès	AFFAIRES 13
Feuilleton	ACTUEL 6
Forum	A 18 et 19
Horaires cinémas	ARTS 7
Horaires télévision	ARTS 2
Loteries	A 16
Monde	A 20 à 22
Mots croisés	ACTUEL 6 et SPORTS 13
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	AFFAIRES 9
Petites annonces	AFFAIRES 9 et AFFAIRES 2
Saveurs	ACTUEL 5

Météo

Nuageux avec averses, maximum 16, minimum 10, plus de détails en page SPORTS 16



6 21924 98765 1

SAINT-PIERRE ET LE VATICAN
L'HÉRITAGE DES PAPES

Cet été, VIA Rail est fière partenaire de l'exposition *Saint-Pierre et le Vatican*.
Montréal – 4 juin au 18 septembre 2005

Visitez notre site Web pour connaître nos rabais d'été.

www.viarail.ca



VIA Rail Canada

MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

NATHALIE SIMARD L'ENTREVUE

« Il disait qu'il allait tout m'apprendre sur la sexualité. — Il était votre prof ?
— Oui. »

— Nathalie Simard

« Ses remords, je n'y crois pas. Il aurait dû en avoir bien avant, après la première agression. »

— Nathalie Simard

« Elle n'a jamais parlé de ce qu'elle vivait à qui que ce soit »

Le journaliste Michel Vastel écrira l'histoire de l'ex-chanteuse



PHOTO DENIS COURVILLE. ARCHIVES LA PRESSE ©
Nathalie Simard dans la comédie musicale *Demain matin, Montréal m'attend*, en 1999. Sa biographie paraîtra aux Éditions Libre Expression, sous la plume du journaliste Michel Vastel.

ÉLISABETH FLEURY
LE SOLEIL

Comment une personnalité publique comme Nathalie Simard a-t-elle pu mener une vie apparemment normale avec un secret aussi lourd à porter ? Voilà l'aspect que compte développer le chroniqueur du *Soleil* Michel Vastel dans la biographie qui sera publiée à l'automne aux Éditions Libre Expression.

« C'est un livre sur sa vie à elle, pas sur la vie de Guy Cloutier, insiste Michel Vastel. Les gens ne doivent pas s'attendre à beaucoup de détails scabreux. Ils ne seront pas occultés, mais ce ne sera pas l'essentiel du livre. Je raconterai surtout comment Nath-

Si Nathalie Simard a gardé son terrible secret pendant si longtemps, c'est qu'elle craignait de ne pas être crue.

lie, qui a connu un succès pour le moins phénoménal, a pu garder le silence pendant autant d'années. »

Pourquoi Nathalie Simard a-t-elle choisi de faire écrire l'histoire de sa vie par Michel Vastel ? Parce que le journaliste et chroniqueur politique a déjà une certaine expérience dans les biographies. C'est lui qui a recueilli les confidences du tueur à gages de la mafia Réal Simard, en 1987. Le livre qui en a découlé, *Le Neveu*, aurait beaucoup plu à l'entourage de la chanteuse. M. Vastel est aussi l'auteur des biographies de Pierre Trudeau (*Le Québécois*), de Bernard Landry (*Le Grand Dérangeant*) et de Jean Chrétien, *Un Canadien pure laine*.

« C'est le chanteur Jacques Michel, coconcepteur et coauteur du *Village de Nathalie*, qui a convaincu Nathalie Simard de retenir mes services, explique le chroni-

queur. Jacques Michel est très proche de Nathalie, et il a toujours eu beaucoup d'influence sur elle. »

Joint par *Le Soleil*, hier, Jacques Michel a préféré ne pas faire de commentaires sur l'affaire Nathalie Simard.

Une démarche de biographie

Michel Vastel, donc, a rencontré Nathalie Simard chez elle, le 7 mai. « J'ai discuté avec elle pendant environ trois heures. À la fin de ces trois heures, elle m'a demandé si j'acceptais d'écrire sa biographie. Je lui ai répondu que j'avais trois filles, et que si ce qui lui est arrivé était arrivé à une de mes filles, j'aurais aimé que l'auteur qu'elle aurait choisi pour écrire l'histoire de sa vie lui dise oui. J'ai donc accepté. »

Pour Nathalie Simard, la parution d'une biographie s'inscrit dans une démarche de libération, mais aussi de sensibilisation, croit Vastel. « Il y a le livre, mais il y a aussi la fondation qui est importante pour elle. Elle projette de donner des conférences dans les écoles. Ce qu'elle veut, c'est se lancer en campagne. Elle veut dire aux jeunes de ne pas avoir peur de parler, de ne pas garder ces choses-là en dedans », dit le chroniqueur, qui a observé chez la chanteuse un refus marqué de s'adopter « une attitude de victime ».

Si Nathalie Simard a gardé son terrible secret pendant si longtemps, c'est qu'elle craignait de ne pas être crue, raconte encore le chroniqueur. « Elle avait très peur du système de justice et de devoir témoigner. C'est extraordinaire ce qu'elle a vécu, parce qu'elle n'a jamais parlé de ce qu'elle vivait à qui que ce soit. Pas un mot à ses proches, à son mari, à ses amants... Pour moi, c'est vraiment ça qui est marquant. »

« Ce n'est qu'après s'être confiée à un proche et à ses psychologues que la chanteuse a finalement décidé de porter plainte, poursuit le journaliste. « C'est eux qui l'ont conduite à la Sûreté du Québec. Aujourd'hui, elle appelle les deux policiers qui se sont occupés d'elle ses petits anges. »

Selon lui, l'enfer vécu par Nathalie Simard est pire que ce qu'on peut imaginer. « Quand elle habitait chez les Cloutier, par exemple, il lui arrivait de garder Véronique, avec qui elle avait développé une amitié. Une heure avant, il (Guy Cloutier) pouvait lui avoir fait une passe... »

La Fondation Nathalie Simard

SARA CHAMPAGNE

Nathalie Simard aurait un droit légitime de se verser un salaire à même les 100 000 \$ que TVA a remis à sa fondation en échange d'une entrevue exclusive à l'émission de Paul Arcand. Sauf que cette somme ne serait pas exempte d'impôt ni de taxes sur le capital de sa fondation, qui vient en aide aux victimes de pédophilie.

En entrevue avec M. Arcand hier, l'ex-chanteuse et animatrice disait que sa fondation deviendrait sa cause au cours des prochaines années. « Je veux donner des conférences dans les écoles,

« Je veux donner des conférences dans les écoles, parler aux parents. »

parler aux parents, expliquer qu'il y a une justice », a-t-elle confié.

Au Québec, les quelque 50 000 organismes sans but lucratif (OSBL) bénéficient d'un privilège important : ils sont exonérés d'impôt en vertu de la Loi sur les impôts. Ces OSBL doivent cependant être formés et exploités exclusivement dans un but non lucratif.

« En général, un OSBL ne peut pas retourner de l'argent à ses propriétaires. Mais la Loi ajoute

que certains paiements versés directement aux propriétaires, membres ou actionnaires ne rendent pas l'organisme inadmissible. En autant que ces montants soient raisonnables en marge des fonctions de l'organisme », explique René Martineau, chef de service au ministère du Revenu.

En clair, cela veut dire que Nathalie Simard devra s'acquitter de plusieurs responsabilités : faire des retenues à la source et les remettre à Revenu Québec, produire les déclarations exigées et percevoir, si le total des ventes taxables dépasse 50 000 \$, la TVQ et la TPS. Le ministère du Revenu demande également aux dirigeants d'OSBL de tenir des livres et des registres détaillés afin de permettre à Revenu Québec de vérifier les montants indiqués dans les déclarations.

Finalement, pour déterminer si un OSBL est bien formé dans un but non lucratif, le gouvernement se réfère à des lettres patentes, à des statuts constitutifs de l'oeuvre, aux contrats et à tout autre document de cette nature.

« Nous veillons sur les OSBL au même titre que nous veillons sur les autres entreprises », ajoute René Martineau.

Notre dossier sur Nathalie Simard : www.cyberpresse.ca/nathalie

OFFICIAL TIMEKEEPER

OMEGA

adidas

L'EAU EST L'ÉLÉMENT NATUREL DE IAN THORPE. SA MONTRE EST UNE PLANET OCEAN.

MON CHOIX

OMEGA

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • Montréal • (514) 845-4651
Sans frais 1 888 883 8283



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE ©
L'ex-chanteuse et animatrice affirme que sa fondation deviendra sa cause au cours des prochaines années.

Qu'entend-on par « sans but lucratif » ?

> Aider les personnes défavorisées ou contribuer au bien commun de la collectivité.

> Favoriser ou améliorer la qualité de vie communautaire et le civisme.

> Améliorer les loisirs et la vie culturelle de la collectivité.

(N.B.: Les organismes dont l'activité principale consiste à exploiter un commerce ou une entreprise ne sont généralement pas considérés comme des OSBL.)

NATHALIE SIMARD L'ENTREVUE

« **Aujourd'hui, j'ai levé le voile.** Je veux que ça cesse, je veux qu'on brise le silence — et je m'adresse aux victimes — parce que **le silence donne une protection extraordinaire aux pédophiles.** »

— Nathalie Simard

« **J'avais peur de le décevoir.** »

— Nathalie Simard

Face à face avec l'animateur Paul Arcand



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Si Nathalie Simard a attendu toutes ces années avant de dénoncer Guy Cloutier à la police, c'est qu'elle avait peur des répercussions : « Il me disait que ma carrière serait finie, celle de mon frère aussi, que ma famille serait à la rue et lui en prison. »

Un témoignage bouleversant

SARA CHAMPAGNE

L'idole des enfants de toute une génération a levé le voile avec courage, hier soir, sur une enfance volée, violée, où il n'y avait pas de place pour les rêves de petite fille peuplés de fées des étoiles et de peluches roses. Elle a parlé de honte, de peur et en fin de délivrance.

Avec des trémolos dans la voix en début d'entrevue, diffusée hier soir à TVA, l'ex-chanteuse et animatrice a vite repris le contrôle et répondu avec tact aux questions crues de l'animateur Paul Arcand. « Après 25 ans de silence, ça fait du bien de partager ce que j'ai vécu », a-t-elle lancé au début de l'entretien.

« Je n'en pouvais plus. Plus ma vie avançait et plus c'était un cul-de-sac », explique Nathalie Simard au sujet de sa décision de dénoncer Guy Cloutier.

De l'âge de 11 ans jusqu'à sa majorité, son imprésario, en qui elle avait une confiance aveugle, le considérant « comme un père », l'a agressée sexuellement dans la voiture, à l'hôtel, à son appartement de l'Île-des-Soeurs, à son chalet de Sainte-Adèle, en voyage au Mexique et même en tournée. « Une, deux, même trois fois par semaine », avoue-t-elle.

« Il disait qu'il allait tout m'apprendre sur la sexualité. » « Il était votre prof ? » a demandé Arcand.

« Oui. »

Peur des répercussions

Nathalie Simard confie que si elle a attendu toutes ces années avant de dénoncer Cloutier à la police, c'est qu'elle avait peur des répercussions.

« Il me disait que ma carrière serait finie, celle de mon frère aussi, que ma famille serait à la rue et lui en prison. Il disait qu'il ne pourrait plus me protéger derrière les barreaux. »

La jeune femme de 35 ans affirme que personne dans son entourage, pas même dans sa famille, ne se doutait des sévices physiques et psychologiques dont elle était victime. Au sujet de sa mère, elle explique que Guy Cloutier avait instauré une relation de confiance, qu'il savait comment manipuler les gens.

« Ma mère ne le savait pas. C'est une sainte, ma mère, trop bonne, qui fait confiance trop facilement. Je ne lui en veux pas. »

L'ex-chanteuse parle du contrôle qu'exerçait l'imprésario sur elle, racontant qu'il a commencé à lui dire qu'elle avait un problème de poids à l'âge prépubère. « J'avais le visage rond, mais c'était normal, j'étais en transformation. Je pesais 120 livres », s'insurge-t-elle. Elle rappelle qu'elle a dû abandonner l'école en 2^e secondaire, selon le souhait de Cloutier, qu'elle travaillait extrêmement fort et qu'elle pouvait passer deux semaines sans aller à l'école.

Sa fille, sa raison de vivre

Au sujet des 1,3 million de dollars qu'elle a empochés au fil des ans, Nathalie Simard assure qu'elle n'a jamais proféré de menaces à l'égard de Guy Cloutier. « Je n'ai jamais dit : *Si tu ne me donnes pas de l'argent, je vais te dénoncer.* »

« Je n'ai jamais fait de chantage. Il me promettait du travail, moi j'avais besoin de m'accomplir. J'avais été sous les projecteurs pendant toutes ces années et pouf, plus rien du jour au lendemain. (...) Je me disais que si Guy Cloutier ne pouvait pas me trouver du travail, qu'est-ce que j'allais devenir ? »

Est-ce que Nathalie croit que son bourreau a des remords ? Non, a-t-

elle répondu avec assurance à Paul Arcand. « Ses remords, je n'y crois pas. Il aurait dû en avoir bien avant, tout de suite après la première agression », alors qu'elle était âgée de 11 ans.

Sort-elle de l'ombre dans un esprit de vengeance ? « Non. Je ne base pas ma vie sur la vengeance. Si c'était le cas, je serais probablement morte aujourd'hui. »

Fort de toutes ces révélations, elle a confié, les larmes aux yeux, que sa fille est devenue sa raison d'être. « Je ne sais pas ce que je ferais sans elle. Je t'aime, ma chouette », a-t-elle dit en regardant la caméra. Auparavant, elle a expliqué que sa fille a réveillé beaucoup de choses en elle.

Elle veut maintenant faire de la Fondation Nathalie Simard sa cause, et pas seulement pour quelques mois.

« Aujourd'hui, j'ai levé le voile. Je veux que ça cesse, qu'on brise le silence — et là je m'adresse aux téléspectateurs — parce que le silence donne une protection extraordinaire aux délinquants et aux pédophiles. Il faut que ça cesse. »

Enfin, au sujet des recettes que lui rapportera la sortie d'un livre au mois de novembre, elle affirme qu'il « faut bien gagner sa vie ». « Je ne veux plus être chanteuse, remonter sur scène, c'est terminé tout ça pour moi. »

La résilience de l'enfant-objet



YVES BOISVERT
CHRONIQUE

« Plus ma vie avançait, plus c'était un cul-de-sac », a dit Nathalie Simard hier soir à Paul Arcand qui lui demandait pourquoi, un jour, elle avait décidé de dénoncer Guy Cloutier.

Cul-de-sac parce qu'elle était prisonnière de son secret : celui qui lui avait « mise au monde », au monde du spectacle en tout cas, était le même qui la violait la nuit venue, dans le salon, pendant que sa famille dormait, ou à l'hôtel, ou dans l'auto. Cul-de-sac parce qu'elle pensait ne

rien pouvoir faire d'autre dans la vie que par et pour Guy Cloutier. Cul-de-sac parce qu'en plus, chose indicible, elle était amoureuse de son agresseur.

Il était assez clair, en écoutant Nathalie Simard hier, qu'en plus de la peur de son agresseur, elle vivait dans l'angoisse de disparaître elle aussi. Guy Cloutier était le pivot sur lequel s'articulait sa vie. Dénoncer ce deuxième père aux pouvoirs magiques, celui qui transformait les enfants Simard en idoles populaires, c'était se détruire soi-même. Disparaître.

« Guy Cloutier, c'était le père Noël », a-t-elle déjà dit un jour aux policiers. On ne tue pas le père Noël sans conséquences.

Au-delà des crimes eux-mêmes, ce qui s'étalait hier soir, c'est toute la perversité incestueuse de la relation entre cette enfant-objet et son créateur. Cloutier n'a pas seulement

évincé le père Simard du foyer familial pour prendre sa place (dans les yeux de la fillette, en tout cas). Il l'a sortie de l'école à 13 ans. Tout ce qui était susceptible de générer un esprit critique : dehors. Elle n'était pas encore pubère qu'il lui faisait des com-

L'enfant-objet a fait sensation. Mais quelques années plus tard, il n'y avait plus d'enfant. Ne restait que l'objet. Il n'était pas recyclable. L'autobus du show-business arrivait au terminus.

mentaires sur son poids. Marketing oblige.

« Cloutier contrôlait toute ma vie », a-t-elle dit. Cloutier, en effet, a pris possession de Nathalie Simard.

L'enfant-objet a fait sensation. Mais quelques années plus tard, il n'y avait plus d'enfant. Ne restait que l'objet. Il n'était pas recyclable.

L'autobus du show-business arrivait au terminus.

Comme par hasard, les agressions coïncident avec la période de succès de Nathalie Simard, lorsqu'elle était âgée entre 11 ans et 18 ans. L'enfant-objet servait non seulement l'imprésario, mais le pédophile. Tellement qu'à 18 ans, Cloutier a cessé d'avoir des rapports sexuels réguliers avec elle.

Le père Noël avait disparu. Non, il ne l'aimait pas. Certes, il lui apportait encore des cadeaux. Mais ils n'avaient plus aucun sens. Elle ne travaillerait plus jamais pour Clou-

tier. Même pas « derrière la caméra ». Rien. Que des chèques lourds de silence. Il ne lui offrait pas le moindre travail, le moindre contrat.

Ne restait que cette enfant perdue, apeurée, dépossédée de son enfance pas seulement par les agressions sexuelles. Mais par tout le reste. Une enfant sortie de la vie des enfants, mise en marché comme un chien savant, c'est déjà une enfant exploitée.

À la question de départ, donc, pourquoi avoir attendu si longtemps ? Nathalie Simard a répondu, de toutes sortes de manières, qu'après toutes ces dépossessions, il faut mettre le temps pour se réapproprier son être. La résilience, cette faculté de surmonter les pires épreuves, est une chose qui fonctionne à vitesse variable. Nathalie Simard nous dit qu'en tout cas, c'est faisable.

ACTUALITÉS



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Alors qu'il prenait part à une réunion dans l'arrière-boutique de son barbier, le mafioso Frank Martonara a été enlevé il y a deux jours.

RAPT DU MAFIOSO CHEZ SON BARBIER

Aucune nouvelle de Martonara

ANDRÉ CÉDILOT

Le mafioso Frank Martonara, victime il y a deux jours d'un spectaculaire enlèvement dans un salon de barbier de Saint-Léonard, n'a toujours pas donné signe de vie.

« On cherche toujours à décrypter cette mystérieuse histoire », a indiqué un enquêteur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Pour l'instant, on ne peut dire si Martonara est vivant ou mort. Même sa famille reste sans nouvelles de lui. Rien non plus n'a filtré du monde criminel, sinon qu'il avait perdu beaucoup de son prestige au cours des dernières années.

A priori, les policiers continuent de privilégier la thèse d'un rapt lié à des emprunts — on parle au bas mot de un million — qui demeurent impayés « depuis trop longtemps au goût de ses créanciers ». Martonara avait également de la difficulté à collecter de l'argent qu'il a lui-même prêté à des taux exorbitants. Le mafieux de 46 ans se sentait en danger. Il était tellement inquiet qu'il a même téléphoné à la police il y a un mois pour se plaindre que des individus étaient à ses trousses. Il n'a cependant pas dévoilé de noms, ni les motifs de ses ennuis, a confirmé sa femme, hier, lors d'un bref entretien à la porte de sa résidence de la rue Val d'Aljol, à Lorraine.

Entourée de connaissances — il

y avait pas moins de quatre voitures dans l'entrée —, elle attendait des nouvelles de son mari dans l'anxiété. « Je ne sais rien de ce qu'on lui reproche. Il achète et vend des voitures, il ne me tenait pas au courant de tout ce qu'il faisait », a-t-elle répondu. Elle était bien sûr méfiante. Son regard et ses traits tirés trahissaient par ailleurs son angoisse.

Quant au propriétaire du salon de coiffure Paduano, où a été kidnappé Martonara, mercredi matin, à Saint-Léonard, il ne tenait

« Depuis quelque temps, il se tenait loin du milieu criminel tout court ».

absolument pas à discuter de l'affaire. « Comme vous le voyez, j'ai repris le boulot. Tout ce que je veux, c'est oublier tout ça », a-t-il dit sèchement. L'air nerveux, il a offert un « pas de commentaires » quand on lui a demandé s'il connaissait bien Martonara.

Habitué de la place, ce dernier bavardait dans l'arrière-boutique avec un individu quand il a été enlevé à la pointe d'une arme par quatre fiers-à-bras. Martonara a été blessé à la tête en tentant de leur résister. Les ravisseurs l'ont ensuite fait monter de force dans une fourgonnette et sont partis en

trombe. La police n'a toujours pas idée de qui ils sont, ni où ils ont emmené Martonara.

Après de belles années aux côtés de Francesco Arcadi, membre influent du clan sicilien, il semble que Martonara ait perdu des plumes au sein du clan sicilien à cause de son inconscience et de son culot. « Le fric pour le fric, ce n'est pas toujours une bonne recette », ont souligné les policiers. Entre autres, il ne faisait plus tellement bon ménage avec le chef, Vito Rizzuto. « Depuis quelque temps, il se tenait loin du milieu criminel tout court », a relaté un enquêteur.

Martonara se serait notamment fait des ennemis à la fin des années 90 en incitant d'autres mafieux à investir dans des oeuvres d'art achetées d'un ami de sa famille. Il s'agissait, en l'occurrence, de Pierre-Antoine Tremblay, ce marchand de la Galerie 2000 au centre de la récente controverse entourant les toiles « surévaluées » de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

Ses relations avec Tremblay ayant tourné au vinaigre, Martonara s'était présenté à la galerie d'art et, se faisant menaçant, avait sommé le riche homme d'affaires de lui remettre un large éventail des peintures en exposition. Apeuré, Tremblay avait demandé l'aide de la police. Coupable d'extorsion, Martonara a écopé en 2002 de deux ans de prison avec sursis et d'une amende de 75 000 \$.

PROCÈS DES 21 MOHAWKS

La juge veut aller à Gouin

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Prévu à compter du 6 septembre à Saint-Jérôme, le procès des 21 Mohawks accusés d'émeute et de séquestration à la suite des événements de janvier 2004 au poste de police de Kanesatake, se tiendra probablement au centre judiciaire Gouin.

Lors de la conférence préparatoire, la juge Lise Côté a mentionné que cet endroit serait approprié en raison du grand nombre d'accusés dans ce procès. Elle a rapidement reçu l'approbation du procureur de la Couronne, M^e François Brière, qui a eu à travailler dans ce centre lors des procès des Hells Angels. À Saint-Jérôme, aucune salle d'audience n'est assez grande pour accueillir 21 accusés à la fois.

La juge a demandé aux avocats de la défense s'ils étaient d'accord pour un changement de lieu. Ils ont répondu qu'ils allaient en parler à leurs clients. Normalement, leur décision devrait être connue mardi, lors de la reprise de la conférence préparatoire.

L'un des 21 accusés, Tehane Nelson McDonald, en liberté sous condition, vient d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité pour voies de fait sur deux agents de la Sûreté du Québec, dont l'un est d'origine amérindienne. McDonald et un autre individu, Jason Nelson, se trouvaient place dans une automobile aux glaces teintées, à l'angle de la route 344 et de la rue Chevalier, lorsqu'ils s'en sont pris aux deux policiers qui patrouillaient. Le juge Valmont Beaulieu, de la Cour du Québec, l'a condamné à une

amende de 500 \$ et lui a émis une ordonnance de garder la paix pour une période de deux ans. Il lui a également interdit de monter à bord d'un véhicule aux glaces teintées et de se trouver en présence de Nelson, qui est toujours au large.

Un autre Mohawk, Jason Gabriel, recevra le 3 juin sa sentence après avoir enregistré, la semaine dernière, un plaidoyer de culpabilité à diverses accusations, dont celle de méfait dans la maison où il était hébergé à la demande du tribunal. Il est actuellement détenu.

Autre incident hier

Adam Bonspille, 19 ans, résidant de la communauté autochtone de Kanesatake, a été accusé hier au palais de justice de Saint-Jérôme de voies de fait armées sur deux policiers de la SQ et de méfait sur une voiture de police. Vers 2 h, hier, deux policiers ont aperçu des gens à l'intérieur du stand de vente de cigarettes appartenant à Gary Gabriel, sur la route 344. Ils se sont approchés et ont été reçus par des roches et des bouteilles lancées par cinq ou six individus qui, selon les policiers, étaient en état d'ébriété. La lunette arrière du véhicule de police a été fracassée par un projectile. Les deux policières ont quitté les lieux et, peu de temps après, deux collègues sont venus sur les lieux afin de vérifier s'il y avait eu cambriolage. Ils ont été reçus de la même façon que les deux autres, et ont arrêté Bonspille.

BÉBÉS BATTUS

Cathy Matteau écope de cinq ans

CHRISTIANE DESJARDINS

C'est une peine de cinq ans de prison que la juge Isabelle Rheault a imposée hier à Cathy Matteau, cette gardienne d'enfants ayant battu deux bébés qui lui avaient été confiés. Matteau, 25 ans, avait précédemment été déclarée coupable de deux chefs de voies de fait graves dans cette affaire.

Les incidents se sont produits à quelques jours d'intervalle, à la fin février et au début mars 2003, dans la garderie en milieu familial que Matteau tenait dans son logement du boulevard Rosemont, à Montréal. Les petites victimes, âgées de 7 et 10 mois, ont subi de graves blessures. L'une aurait été lancée sur le plancher, ce qui lui a causé des fractures au crâne, tandis que l'autre a été assise très rudement dans sa chaise, ce qui a endommagé sa colonne vertébrale.

En imposant cette sévère peine de prison, la juge a souligné qu'elle avait tenu compte de plusieurs facteurs, dont la vulnérabilité des victimes et la violence, inouïe utilisée par Matteau. Les enfants se portent mieux aujourd'hui, mais l'un garde tout de même des séquelles des mauvais traitements.

Solarium de Paris

Le solarium qui fait tourner des têtes!

OBTENEZ jusqu'à \$1500⁰⁰ D'ACCESSOIRES GRATUITS

TERREBONNE (Siège social)
2275, boul. des Entreprises (Autoroute 640 sortie 35)
(450) 477-4441 • 1-888-301-1444

LONGUEUIL 464, boul. Roland-Thérien
(450) 442-4441 • 1-866-330-4441

ST-LAURENT 3870 Côte-Vertu (Coin Bégin)
(514) 339-9393 • 1-866-379-9393

APPROUVÉ ULI CANULIC LABORATORY

À partir de **\$2499****

© 2005 Solarium de Paris. Tous droits réservés. La valeur du solarium peut varier selon le modèle et l'accessoire. La photo peut différer. Promotion en vigueur jusqu'au 31 mai 2005. PBA - 8284-371-30. Pour reproduction ou service de crédit VISA Debit/Amex. Aucun paiement ni intérêt exigés avant janvier 2006. Voir détails en magasin. À l'achat d'un solarium, obtenez jusqu'à 1500\$ d'accessoires, selon la dimension du solarium. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion. Quantité limitée. Voir détails en magasin.

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Classes bondées et absence de services pour « raccrocheurs »

MARIE ALLARD

À l'école secondaire régulière, les jeunes ont une place garantie et accès à divers services, tel que psychologue ou orthopédagogue. Ironie du sort, les décrocheurs qui veulent reprendre les études sont plutôt dirigés vers les centres d'éducation des adultes, où il n'existe rien de tout cela, a dénoncé hier l'Alliance des professeurs de Montréal.

« Nous accueillons des élèves souvent fragiles, qui ont eu beaucoup de difficulté, a témoigné Lucie Comtois, enseignante au Centre Sainte-Croix, rue Jarry. Quand on en a 35 dans une classe, on n'a pas beaucoup de temps pour les aider. Plusieurs s'inscrivent, puis abandonnent. »

Il faut dire que l'éducation des adultes connaît un succès fou : sa clientèle est passée de 15 000 à 25 000 élèves en cinq ans à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Seulement en francisation (cours de langue pour les immigrants), le nombre d'élèves a plus que doublé.

Fait nouveau, les mineurs (de 16 à 18 ans) forment maintenant 25 % de la clientèle des 16 centres montréalais, emmenant avec eux des problèmes de violence, de drogue et de comportement. Il n'y a cependant aucun budget permettant d'embaucher du personnel supplémentaire pour les aider, a dit l'Alliance, qui profite du renouvellement de la con-



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

Dominique Marleau, 23 ans, a décroché du secondaire à 16 ans. Aujourd'hui, il fréquente le Centre d'éducation des adultes Sainte-Croix et espère se rendre au cégep.

vention collective des enseignants pour mettre en lumière cette situation.

Dominique Marleau, 23 ans, est un bel exemple de réussite au Centre Sainte-Croix. Après avoir abandonné l'école à 16 ans, le jeune homme est maintenant décidé à se rendre jusqu'au cégep. « Je veux finir mon secondaire cet été, mais j'ai parfois

l'impression de perdre du temps, a-t-il indiqué. Dans une grosse classe, ça peut prendre une heure ou une heure et demie avant que le prof puisse répondre à mes questions. »

Officiellement, les groupes de l'éducation des adultes doivent être de taille raisonnable, soit 24 élèves par professeur dans les cours de secondaire, 16 élèves en francisation et

14 élèves par prof en alphabétisation (cours de base pour les analphabètes). « Le problème, c'est qu'il n'y a pas de pénalité prévu en cas de dépassement », a expliqué Yves Parenteau, porte-parole de l'Alliance. Au Centre Sainte-Croix, certaines classes accueillent 40, 41 voire 47 élèves, tel qu'indiqué par l'horaire officiel.

ENTENTE SUR LES BOURSES DU MILLENAIRE

L'entente qui a permis de mettre un terme à la longue grève étudiante de l'hiver dernier est désormais officielle. Québec a ratifié par décret, mercredi, ce nouvel accord entre le ministère de l'Éducation et la Fondation canadienne des bourses du millénaire. Les étudiants recevront donc 10 millions de plus par année de la Fondation, pendant quatre ans. « L'entente permet donc au Québec d'obtenir 40 millions additionnels et concrétise les discussions qui ont eu lieu (...) pour améliorer la situation des étudiants et des étudiantes qui ont besoin d'un soutien financier », a commenté Jean-Marc Fournier, le ministre de l'Éducation.

Au Centre Saint-Pascal-Baylon, de Côte-des-Neiges, c'est la grande affluence qui cause des maux de tête. Bien qu'on y accueille 1000 élèves par semaine, de jour, de soir et le week-end, 350 personnes patientent sur une liste d'attente. Il faudra de deux à six mois avant de leur trouver une place, faute de financement.

CKAC: le couperet tombera lundi

TRISTAN PÉLOQUIN

Dans les heures suivant le passage officiel de CKAC aux mains du groupe Corus, lundi à minuit une, une vingtaine d'employés permanents de la station, dont 10 journalistes, perdront définitivement leur emploi.

Le nouveau propriétaire de la plus vieille radio de langue française au monde a fait connaître ses intentions au syndicat au cours d'une rencontre mercredi. L'information qui en a filtré indique que les coupes toucheront environ la moitié du personnel syndiqué de la station et que les mises à pied seront en vigueur immédiatement.

Pour le service des nouvelles, Corus s'est déjà engagé à maintenir trois postes de journaliste permanent. Ils agiront à titre de lecteurs de nouvelles, puisque l'essentiel de l'information proviendra de la salle des nouvelles d'Info 690 qui, elle, verra ses effectifs gonflés de trois nouveaux journalistes au cours des prochaines semaines. Des discussions sont actuellement en cours afin de déterminer si ces trois nouveaux postes reviendront à des surnuméraires actuellement à l'emploi d'Info 690 ou à des journalistes de CKAC fraîchement mis à pied. À terme, entre 24 et 26 journalistes travailleront pour la salle des nouvelles d'Info 690, en plus de neuf chroniqueurs à la circulation.

Bien que deux recherchistes syndiqués affectés à la programmation régulière aient été informés de leur licenciement imminent, on ne sait toujours pas précisément ce qu'il adviendra de la grille horaire au cours des prochaines semaines. « Nous n'allons pas arriver lundi et tout chambouler dans la grille horaire, a indiqué le porte-parole de Corus au Québec, Martin Tremblay. Les Montréalais ont démontré au cours des derniers mois qu'ils sont fortement attachés à CKAC. Il y aura certainement des changements, mais rien n'est encore définitif », a-t-il précisé. Corus n'entend toutefois pas commenter davantage sur son plan d'action avant lundi.

En principe, en vertu de leur convention collective, les journalistes licenciés de CKAC devraient toucher leur plein salaire pendant les 60 jours suivant leur mise à pied.

L'Assemblée nationale unanime: non aux tribunaux islamiques

LAURA-JULIE PERREault

La charia n'est pas près d'avoir force la loi au Québec. Hier, les députés de l'Assemblée nationale ont laissé tomber l'esprit partisan le temps de voter à l'unanimité contre l'implantation de tribunaux islamiques dans la province.

En présentant cette motion conjointe, la députée libérale de La Pinière, Fatima Houada-Pepin, et la députée péquiste de Terrebonne, Jocelyne Caron, espéraient en-

voyer un message aux parlements des autres provinces et, surtout, aux législateurs de l'Ontario, qui devront bientôt trancher sur la question.

Depuis l'hiver 2003, un groupe de musulmans de Toronto tente de fonder des tribunaux d'arbitrage qui utiliseraient les prescriptions de la charia pour régler les questions de divorce, de garde des enfants et d'héritage.

Un rapport commandé par le gouvernement ontarien à l'ancienne

ministre de la Condition féminine, Marion Boyd, a ouvert la porte à l'établissement de ces tribunaux islamiques dans la province la plus multiculturelle du pays, où des tribunaux d'arbitrage chrétiens et juifs existent déjà.

« Les victimes de la charia ont un visage humain et ce sont les femmes musulmanes. Pas étonnant qu'elles aient réagi vivement au rapport Boyd. Souhaitons que leur voix trouvera une meilleure écoute auprès du procureur général de

l'Ontario, qui doit disposer du rapport », a clamé hier M^{me} Houada-Pepin, elle-même de religion musulmane. Elle craint que l'acceptation de la charia au Canada rende possible la répudiation et la polygamie.

Au Québec, le Code civil ne permet pas l'arbitrage religieux, mais des groupes musulmans ont laissé entendre qu'ils pourraient contester cet état de fait. La décision unanime de l'Assemblée nationale leur envoie un message sans équivoque.

Interrogé par *La Presse* hier, le président du Conseil des musulmans, Salam El-Menyawi, s'est dit attristé par le geste du Parlement. « Si le Parlement avait voté contre tous les genres d'arbitrage religieux, ça aurait été acceptable. Mais pourquoi ne s'attaquer qu'aux musulmans? C'est de la discrimination », s'est-il exclamé.

LE 31 Une longueur d'avance sur l'été | le capri 29.⁹⁵



Zips métal quincaillerie

Économisez 53%. C'est l'effet métal pure mode des zips laiton sur la jambe et à la poche arrière, des rivets et des gros boutons partout sur le capri en coton texturé de rayures ton sur ton. Gris acier. 30 à 36. Rég. 64.00



Découpes graphiques

Économisez 23%. Forme minimaliste rythmée par la géométrie des découpes piquées ton sur ton, des poches zip cachées. Mélange coton et nylon, sangles à pression aux genoux. Blanc, gris, sable, olive, marine. 30 à 38. Rég. 39.00



• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



THÉÂTRE • ARTS VISUELS • MUSIQUE • DANSE • LITTÉRATURE • SPECTACLES • HUMOUR

L'ÉTÉ CULTUREL



3320258

Un cahier spécial à ne pas manquer, **demain** dans **LA PRESSE**



Lors de son témoignage, Giuseppe Morselli s'est si souvent contredit que le juge Gomery s'est finalement emporté.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Morselli était un simple « vendeur de billets »

Il avoue avoir reçu 5000\$ comptant de Jean Brault... qu'il a gardés



KARIM BENESSAIEH

Giuseppe Morselli, décrit par certains comme le « vrai boss » du Parti libéral du Canada section Québec en 2001, assure n'avoir été qu'un simple vendeur de billets pour des cocktails-bénéfice qui n'a jamais sollicité directement des contributions financières.

Une fois, a-t-il reconnu hier devant la commission Gomery, il a demandé au président de Groupaction, Jean Brault, une contribution de 5000 \$ pour la campagne municipale de novembre 2001. Il a obtenu cet argent en billets de 50 \$... qu'il a gardés pour lui, a-t-il avoué sans détour.

« C'était une enveloppe matelassée, petite, fermée. Je n'en ai informé personne, je ne vois pas pourquoi j'aurais dû le faire. » Il a expliqué avoir gardé cette somme pour les frais qu'il avait déjà à l'occasion de cette campagne. L'objectif initial était d'aider l'ex-directeur général du PLC-Q, Benoît Corbeil, qui se présentait alors pour le parti Vision Montréal.

À RETENIR

> Témoignage hier de Giuseppe Morselli, un organisateur libéral proche du ministre Alfonso Gagliano qui a coordonné le financement du PLC-Québec de 2000 à 2002.

> Comparution ce matin des deux successeurs de M. Gagliano au ministère des Travaux publics, Ralph Goodale et Don Boudria.

> La commission entendra de nouveau par la suite Jacques Corriveau, qui aurait confié en août 2001 avoir mis sur pied un « système de ristournes » sur les commandes qui permettait de financer le PLC-Québec.

Il s'agit du seul épisode, a-t-il soutenu, où il a touché à de l'argent comptant provenant de M. Brault. Ce dernier avait pourtant témoigné en mars dernier avoir donné plus de 100 000 \$ en liquide à M. Morselli.

Dans un témoignage bourré de contradictions, qui a réussi à faire s'emporter le juge Gomery, M. Morselli a constamment minimisé son rôle au PLC-Québec à partir de septembre 2000.

Il s'est d'entrée de jeu décrit comme un homme honnête, plutôt candide, allant même jusqu'à rappeler qu'il était né en 1939 au nord-est de l'Italie, en Vénétie, « une région où il n'y a pas de groupes de parrains », une allusion à peine voilée à la Mafia.

« C'est effectivement assez loin de la Sicile », a convenu le commissaire.

De l'expérience venue du PLQ

C'est à l'automne 2000 que M. Morselli a reçu la mission de prendre en main le financement du PLC-Québec, en s'occupant de l'organisation d'un important cocktail-bénéfice annuel.

Il répondait à la demande de son ami intime Alfonso Gagliano, alors ministre des Travaux publics et lieutenant du Québec, qu'il connaissait depuis les années 70.

M. Morselli s'était déjà fait la main en matière de financement politique au Parti libéral du Québec, où il a travaillé de 1985 à 1998. « Je vendais des billets à toutes les occasions, une fois par année, des billets à 100 ou 150 \$. Des soupers, avec la soirée de danse après. On essayait de ven-

De 2000 à 2002, M. Morselli a admis avoir rencontré à de nombreuses reprises des propriétaires d'agence de communications, de Claude Boulay à Jean Lafleur en passant par Jean Brault. Mais jamais, a-t-il soutenu, il ne leur a demandé une contribution au parti : il voulait simplement leur appui pour la vente de billets.

dre le plus de billets possible. »

Il utilisera la même méthode pour le PLC-Québec à partir de l'automne 2000, a-t-il soutenu.

Comme responsable du financement du PLC-Québec de 2000 à 2002, M. Morselli a admis avoir rencontré à de nombreuses reprises des propriétaires d'agence de communications, de Claude Boulay à Jean Lafleur en passant par Jean Brault. Mais jamais, a-t-il soutenu, il ne leur a demandé une contribution au parti : il voulait

simplement leur appui pour la vente de billets.

« J'ai rencontré presque toutes les compagnies (sic) de communications, toujours au même endroit, au restaurant Chez Frank, a-t-il expliqué. C'était surtout pour budgétiser l'année, les écouter, voir combien de billets ils pen-

saient vendre, ce qu'ils pouvaient faire pour... je ne dirais pas la cause, mais pour réduire le déficit, ramasser de l'argent. » Il a précisé qu'il payait toujours la facture du dîner, pour s'assurer de n'être pas en dette avec personne.

L'explication a soulevé le scepticisme du juge Gomery.

M. Morselli a reconnu avoir usurpé le titre de « vice-président » à la commission des finances en faisant imprimer des cartes de visite le présentant ainsi. Mais

il n'y voyait rien de mal, d'autant plus que le tout avait été approuvé par le directeur général de l'époque, Benoît Corbeil.

« Ça ne dérangeait personne. Au moment que j'avais la carte, le titre a commencé à exister. La carte le disait. Ce n'est pas comme si je prenais la place de quelqu'un d'autre. »

La seule personne, à l'époque, qui n'avait pas apprécié la manœuvre était le nouveau directeur général du parti, Daniel Dezaïnde, entré en poste en mai 2001. M. Morselli ne s'est pas fait prier pour descendre en flammes M. Dezaïnde qui, moins d'un mois après son arrivée, a congédié son bras droit au financement, Beryl Wajzman.

« C'était un raciste, a soutenu hier M. Morselli. Il m'a dit : *On a réussi à se débarrasser du maudit juif, et, bientôt, on va se débarrasser de toutes les maudites couleurs.* J'ai perdu mon calme, ma pression est montée. Si j'avais eu un bâton, je l'aurais frappé. »

Contrairement à ce qu'avait soutenu M. Dezaïnde il y a quelques semaines, M. Morselli assure n'avoir jamais été présenté comme « le vrai boss » du parti. Il a scrupuleusement rendu des comptes sur ses activités de financement au ministre Gagliano, au prédécesseur de M. Dezaïnde, Benoît Corbeil, ainsi qu'au président de la commission des finances, Clément Joly.

Rien à voir, a-t-il soutenu, avec le réseau de financement parallèle évoqué par M. Dezaïnde. « Mon rôle, c'était de vendre des billets. Je faisais la coordination, j'inclinais le monde, c'est tout. »

cyberpresse.ca Voir notre dossier sur la commission Gomery à : www.cyberpresse.ca/commandites

Jean Brault et *Le Parrain*

Giuseppe Morselli le concède, les rencontres épiques au restaurant, que Jean Brault avait décrites dans son témoignage de mars dernier, ont bel et bien eu lieu.

Mais il en a donné une version radicalement différente.

Chaque rencontre, une demi-douzaine au total, a été demandée par Jean Brault, a-t-il soutenu. À cinq reprises, le président de Groupaction lui a demandé d'intervenir pour obtenir des contrats gouvernementaux, essentiellement des commandites. Chaque fois, M. Morselli aurait poliment refusé en précisant qu'il n'avait pas ce pouvoir.

« Il me demandait si je pouvais intervenir, j'ai dit : *non, je ne peux rien faire pour toi* », a affirmé M. Morselli. Il n'aurait jamais demandé de contribution pour le parti, et M. Brault n'aurait offert

À cinq reprises, le président de Groupaction lui a demandé d'intervenir pour obtenir des contrats gouvernementaux, essentiellement des commandites.

de l'argent qu'en une seule occasion, en octobre 2001. Il a alors laissé entendre qu'il serait prêt à payer 100 000 \$ comptant si Giu-

seppe Morselli arrivait à retarder un appel d'offres du ministère de la Justice.

L'appel d'offres a bel et bien été retardé, mais M. Morselli a soutenu n'être jamais intervenu et

n'avoir jamais touché cet argent. Plusieurs épisodes du témoignage de Jean Brault, a soutenu M. Morselli, semblent directement tirés

du film *Le Parrain* et n'ont jamais eu lieu. L'enveloppe de 5000 \$ laissée sur une table du restaurant Chez Frank, en août 2001, il ne l'a « absolument » jamais prise. « L'argent, il disait qu'il l'a laissé sur la table. Je n'ai pas vu d'enveloppe. »

Le « body pack »

Et l'anecdote du « body pack » en mai 2002, alors que Jean Brault avait monté le chauffage au Club Saint-Denis pour s'assurer que M. Morselli enlève son veston qui aurait pu cacher un système d'enregistrement ? « Bel exemple de conte créatif », tranche M. Morselli dans un document remis aux journalistes à sa sortie. Il y définit d'ailleurs Jean Brault par un seul mot : « Mégalomane ».



VINCENT MARISSAL

L'homme qui accompagnait celui qui était accompagné

D'abord, réglons un point important : la Vénétie n'est pas la Sicile, et s'il y a des parrains à Palerme, il n'y en a pas à Venise. C'est clair ? Avant même de commencer son témoignage devant la commission Gomery, Joe Morselli, bras droit d'Alfonso Gagliano durant les belles années des commandites, tenait à remettre les pendules à l'heure.

Il ne peut pas être appelé le « parrain » du Parti libéral du Canada, puisqu'il n'y a pas de parrain au pays des gondoles. Ce n'est pas un détail. Et Joe Morselli s'y connaît en détails, le procureur Guy Cournoyer l'a appris à ses dépens, hier, lui qui s'est fait reprocher par le témoin de poser des questions futiles.

Hautain, *baveux* parfois jusqu'au dédain, Joe Morselli n'a rien dit (on s'en doutait), mais il a, en plus, trouvé une nouvelle excuse pour ne pas parler : « Ce n'est pas parce que je suis sous serment que je dois me rappeler tous les détails. Vous me posez des questions futiles, maître », a-t-il envoyé dans les gencives du procureur adjoint.

Le coup a porté et M^e Cournoyer, dont le calme n'a habituellement d'égal que le sens de l'humour, a paru sur le point de perdre patience pendant une bonne partie de la journée. Même le juge Gomery a dû

monter le ton à quelques reprises, ce qui n'est pas dans ses flegmatiques habitudes.

On comprend aisément l'exaspération des deux hommes. Mais Joe Morselli, montré du doigt par plusieurs témoins comme le « vrai boss » du PLC-QC, dépeint par Jean Brault, Benoît Corbeil et Daniel Dézainde comme un homme menaçant, n'allait

Pas besoin d'être docteur en psychologie pour comprendre que Joe Morselli n'aime pas beaucoup parler.

pas se faire cuisiner docilement.

C'est ce que l'on appelle un témoin hostile. Ou une tête à claques, si on n'est pas avocat. Reste que l'homme était là parce qu'il y a été contraint. Il n'allait pas laisser la commission s'essuyer les pieds sur le paillason de son honneur avant de lui rentrer dedans. Ce faisant, Joe Morselli a montré, précisément, en quoi il peut être un personnage craint et inquiétant.

Il y a deux semaines, devant la même commission, son ami Tony Mignacca avait longuement hésité à dévoiler le nom de Joe Morselli, se bornant à dire : « J'étais accompagné de la personne qui m'accompagnait ». Hier, on a vu l'homme qui

accompagnait celui qui était accompagné. Le gros du témoignage de M. Morselli s'est déroulé en paraboles, le plus souvent incompréhensibles, en non-dits et, le plus souvent, en « rien-dits » du tout. D'où l'exaspération du juge et de son procureur.

Mais il faut admettre que le juge et son procureur n'avaient pas beaucoup de munitions dans leur barillet

besoin de référer au classique de Mario Cuomo pour comprendre qu'il devait très bien se faire comprendre en quelques mots, entre la poire et la grappa chez Frank.

C'est bien le même homme qui s'est défendu dans une entrevue au *Suburban* d'avoir menacé l'ex-DG du PLC-QC, Daniel Dézainde, en disant : « Peut-être qu'il a dû changer ses sous-vêtements après ça (l'altercation entre lui et Dézainde), mais c'est son problème. Je n'ai jamais menacé de le battre, mais c'est vrai, je ne l'aime pas. »

C'est bien le même homme qui, après avoir vu son auto détruite par une bombe en face de sa résidence, en 1989, avait déclaré : « Peut-être que la personne qui a fait ça n'aimait pas la couleur de mon auto. »

Il en aurait fallu plus pour faire craquer un témoin pareil. La commission n'y est pas arrivée, hier. Peut-être était-ce voulu ? Peut-être que la commission ne tape plus trop sur le clou parce qu'elle a déjà entendu suffisamment de témoins à ce jour pour se faire une bonne idée de ce qu'il y aura dans son rapport.

Chose certaine, les collègues qui couvrent vaillamment la commission depuis des mois semblent, eux, en avoir plein leur « casse ». Faut les

comprendre, ils viennent de se taper trois jours de juricomptables. De quoi perdre la foi.

Mais leur lassitude est probablement plus profonde. Trop, c'est comme pas assez, dit-on. Ces gens-là vont avoir besoin de longues vacances bien méritées après avoir été exposés si longtemps aux mensonges, aux demi-vérités, aux omissions, aux crises de larmes, aux malaises soudains, aux accès d'Alzheimer galopants et, plus rarement, aux révélations-chocs.

C'était peut-être ça, après tout, la « stratégie Gomery » du gouvernement Martin : avoir les Canadiens à l'usure et attendre le jour où il crient : assez, n'en jetez plus, la cour est pleine !

Ça marche déjà ailleurs au pays, où la lassitude s'est installée depuis quelques semaines, bien avant la fin de la partie publique de la commission, prévue la semaine prochaine.

Cela soulève une question angoissante pour les milliers de Québécois gomerynomans : ils vont regarder quoi à la télé après la semaine prochaine ?

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur : vincent.marissal@lapresse.ca

Affaire Grewal: le NPD s'adresse au commissaire en l'éthique

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Le commissaire en l'éthique, Bernard Shapiro, devra déterminer sous peu s'il a l'autorité morale pour intervenir dans « l'affaire Grewal ».

Le Nouveau Parti démocratique (NPD), qui veut savoir s'il y a eu violation du code d'éthique des parlementaires, a fait parvenir une lettre à cet effet hier à M. Shapiro. Dans cette lettre, que *La Presse* a obtenue, le NPD demande au commissaire s'il est de

son ressort d'étudier ce cas, qui éclabousse à la fois les conservateurs et les libéraux.

Rappelons que le député conservateur Gurmant Grewal a accusé les libéraux — enregistrements à l'appui — d'avoir tenté de le soudoyer en prévision du vote sur le budget, qui a eu lieu la semaine dernière à la Chambre des communes. M. Grewal affirme que le Parti libéral lui a demandé de s'abstenir lors du vote en échange d'un poste de sénateur ou d'ambassadeur.

Pour donner plus de poids à ces allégations, le Parti conservateur a même rendu public l'enregistrement d'une conversation qui aurait vraisemblablement eu lieu entre le député Grewal et Tim Murphy, le chef de cabinet du premier ministre Paul Martin. M. Grewal affirme que le ministre de la Santé Ujjal Dosanjh l'aurait aussi courtisé.

Outré par ces révélations, le Bloc québécois a demandé à la Gendarmerie royale d'enquêter sur l'affaire. Le chef Gilles Dupeppe soutient que

« d'acheter le vote de quelqu'un en échange d'une récompense » contrevient à l'article 119 du Code criminel.

Le NPD, pour sa part, souhaite que le commissaire en l'éthique intervienne dans le dossier. Dans la lettre envoyée à M. Shapiro, le député néo-démocrate Yvon Godin demande au commissaire « de déterminer s'il y a eu violation du Code de conduite des parlementaires ».

Pour ce faire, le NPD propose au commissaire d'examiner trois allégations : mesures incitatives offertes

pour que M. Grewal change d'opinion en prévision du vote, enregistrement de conversations et tentatives de la part de M. Grewal de piéger le ministre Dosanjh dans une situation inappropriée.

La lettre n'avait toutefois pas encore atterri sur le bureau du commissaire hier, mais le député néo-démocrate estime que M. Shapiro devrait la recevoir aujourd'hui. Il a été impossible hier de savoir si le commissaire a l'intention d'intervenir.

Le procès d'Alain Richard... et de la pub

CHRISTIANE DESJARDINS

« J'ai entre les mains un *bat* de baseball qui te fera repousser la chevelure et te permettra d'avoir toute la visibilité que tu veux pour les nouvelles de ce soir et des prochains jours. » Ce courriel qu'Alain Richard a envoyé à Yves Gougoux, président de l'agence de publicité BCP, le 13 février 2004, doit-il être pris au sens propre ou au figuré, comme on le fait souvent en publicité ?

Voilà la question qui se dégage de la première journée du procès d'Alain Richard, qui se tenait hier devant le juge Claude Millette, au palais de justice de Montréal. Alain Richard, ex-cadre de BCP et de Groupaction, est accusé d'avoir menacé de mort son ancien patron, Yves Gougoux, le 13 février 2004, en lui envoyant un courriel agressif contenant la phrase citée plus haut. Ce courriel allait être suivi de plusieurs autres, et Gougoux, connu comme un dur dans le milieu de la publicité, que l'on surnomme même parfois « Dominator », a décidé de porter plainte à la police le 8 avril 2004.

Devant le juge Millette, Gougoux a soutenu hier qu'il avait peur de Richard à l'époque, parce qu'il le savait « dérangé ». Selon lui, Richard avait entrepris une campagne de dénigrement contre lui et l'agence BCP, et voulait lui extorquer de l'argent.

Faux, soutient Richard, qui affirme plutôt que ses courriels visaient à faire cesser la campagne de dénigrement que Gougoux avait lui-même entreprise contre lui, en le faisant passer pour un malade mental. Selon lui, Gougoux voulait surtout le faire taire parce qu'il menaçait de révéler le « trafic d'influences » qui régnait chez BCP. Richard en veut pour preuve le fait que Gougoux a porté plainte le 8 avril, soit le lendemain où Richard a témoigné à huis clos au Comité des comptes publics. Par la suite, on n'a plus voulu de son témoignage, et la rumeur courait qu'il était dérangé, et qu'il avait été hospitalisé six mois à l'hôpital Douglas, dit-il. La réalité, a insisté Richard hier, est qu'il a « fait une dépression en 1995, et (a) été hospitalisé deux semaines au Reddy Memorial ». Richard a souligné qu'il en connaissait long sur les finances de l'agence et de Gougoux, puisque sa conjointe d'alors était vice-présidente aux finances de l'entreprise. « C'était sûr que s'il m'écoeurait, c'était mon seul recours. »

Richard affirme que son message visait à faire réagir Gougoux, mais ne constituait pas des menaces de sévices ou de mort. Il soutient qu'il a utilisé le langage que Gougoux emploie lui-même dans son fonctionnement de tous les jours. Un langage de sport, de guerrier.

Richard reconnaît qu'il est agressif, et affirme que c'est d'ailleurs pour ça que Gougoux était allé le chercher dans une autre agence en 1994. « Je l'avais planté sur un *pitch* sur Yoplait. Il a perdu cinq millions. Il n'a pas aimé ça, il est venu me chercher. J'ai beaucoup de respect pour Gougoux, je suis prêt à lui reconnaître l'intelligence suprême. Ça prend quelqu'un d'intelligent pour faire croire à des millions de personnes qu'on n'est pas coupable », a dit Richard, en faisant allusion au récent témoignage de Gougoux à la commission Gomery.

Le procès se poursuit aujourd'hui.

TOUT LE MONDE COURT CHEZ

Vaillancourt^{MC}

MEUBLES • ACCESSOIRES • DÉCORATION

LIQUIDATION D'INVENTAIRE

Jusqu'à 70% de rabais*

5 000 000 \$ EN LIQUIDATION

Fauteuil en cuir inclinable*

Épargnez **270\$**

799\$

Sofa en cuir inclinable*

Épargnez **400\$**

1299\$

Tous les échantillons de plancher sont réduits*

MATELAS

jusqu'à **70%**

Ensemble de salle à manger*
1 table, 4 chaises

Épargnez **470\$**

699\$

* Prix valables sur livraison immédiate.

LAVAL
2400, boul. le Corbusier
(angle du boul. le Carrefour)
(450) 687-5221

SAINT-LÉONARD
5860, boul. Métropolitain est
sortie Lacordaire
(côté sud du Métropolitain)
(514) 257-6001

CENTRE DE LIQUIDATION
3100, boul. le Corbusier
(angle Gutenberg)
Jeudi et vendredi: 10 h à 21 h
Samedi et dimanche: 11 h à 17 h

SUITE DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.caABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnementPETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.caDÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.caCARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0517-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Une nouvelle taxe se dessine à l'horizon

TAXE suite de la page A1

Avec un rapport attendu pour la fin juin, le groupe de 17 personnes venues de tous les horizons n'a guère trouvé de consensus quant aux façons d'endiguer l'hémorragie financière que représentent des soins de santé qui augmentent de plus de 5 % par an.

À 20 milliards actuellement, le budget de la Santé devrait plus que doubler, et passer à 50 milliards en 2030, si aucun coup de barre n'est donné.

Avec le vieillissement de la population, les coûts de santé vont croître encore plus rapidement après 2020, a-t-on expliqué aux membres du comité.

Une avenue toutefois récolte de larges appuis, et, selon plusieurs sources jointes au cours des derniers jours, se trouvera à coup sûr au centre du rapport du comité Ménard. Il s'agit de la création d'une « caisse santé ». On retrouvait déjà cette idée dans le rapport de la commission présidée par Michel Clair, il y a plus

de quatre ans. L'ancien ministre péquiste est d'ailleurs membre de ce comité qui avait reçu son mandat à l'issue du Forum des générations organisé par Québec à l'automne 2004.

Un milliard de plus par année

Selon les documents préparés par la direction des politiques du ministère des Finances pour le comité Ménard, une « prime santé » pour financer les soins récolterait un milliard de dol-

lars de plus par année auprès des contribuables.

Le sous-ministre des Finances Clément d'Astous a déposé récemment sur la table du groupe les scénarios détaillés de ce nouvel impôt déguisé. Deux scénarios sont envisagés. Le premier « progressiste », fait monter la cotisation progressivement de 200 \$ à 600 \$ par année par personne, pour les revenus de plus de 100 000 \$. Cette mécanique existe déjà en Ontario et en Colombie-Britannique.

L'autre, calqué sur la cotisation à l'assurance médicaments, frappe également tous les contribuables à 325 \$ par année pour les revenus de plus de 20 000 \$, une mesure qui ressemble à ce qui se fait en Alberta. Le niveau de la prime ne tient pas compte de l'âge ou du nombre de dépendants des contribuables.

L'insistance des responsables du comité et des fonctionnaires — trois ministères sont représentés, la Santé, les Finances et le Conseil du Trésor — a donné aux membres l'impression très nette que des orientations importantes attendues du gouvernement se trouvaient déjà dans les cartons à Québec. Le président du comité, M. Ménard, a déjà ouvert la porte au fait que le rapport comporte aussi quelques opinions « dissidentes ».

« Si on prend des revenus de plus, on va dire aux gens que c'est pour la santé », explique un membre du comité.

Prime santé

Après 12 réunions et seulement trois à venir, le comité Ménard a planché sur plusieurs idées mises rapidement de côté. M. Ménard paraissait intéressé au début par l'idée d'un nouveau régime d'épargne où les salariés soustrairaient de leur revenu imposable des sommes destinées à payer leur frais de séjour dans les hôpitaux de longue durée à la fin de leur vie. Pour plusieurs membres, cette solution marginale ne répondait qu'aux besoins des nantis. Autre idée vite passée à la trappe : faire payer les patients des hôpitaux pour les services d'hôtellerie.

Le groupe a aussi eu droit à la présentation de l'économiste Claude Montmarquette, déjà consulté par Québec sur le financement de l'assurance médicaments. Selon l'économiste, tous les maux du gouvernement sont liés à sa dette gigantesque, et l'État devrait tout mettre en oeuvre pour l'éradiquer. On a aussi spéculé sur la vente d'actifs importants, comme la Société des alcools, ou Transelec, filiale d'Hydro-Québec, pour éponger la dette, mais sans trop de conviction.

Et on a vite mis de côté l'idée de faire payer les patients pour les soins, le spectre de la « médecine à deux vitesses » a fait reculer tout le monde, mais les services de laboratoire et d'imagerie médicale pourraient être assumés par les usagers, comme c'est souvent le cas en pratique actuellement.

Hôpitaux « loués »

En revanche, on examine avec plus d'attention une autre piste : faire payer par des fonds « collectifs », comme la Caisse de dépôt et placement, les gigantesques factures de construction d'hôpitaux et d'établissements de santé. En devenant locataire plutôt que propriétaire de ces immobilisations, le gouvernement ne ferait plus gonfler sa dette. Au surplus, les coûts de construction et de gestion des nouveaux bâtiments seraient probablement mieux contrôlés, confie-t-on.

Familier avec les questions énergétiques — il fut longtemps président du conseil d'Hydro —, M. Ménard a fait circuler nombre de tableaux comparatifs sur les coûts de l'hydroélectricité, démontrant que les Québécois bénéficiaient d'aubaines coûteuses pour le Trésor public. Les tableaux, que La Presse a aussi obtenus, montrent que l'électricité se paie moins cher à Montréal que partout ailleurs au Canada. Si Hydro augmentait son rendement de 1 % de plus que l'indice des prix, c'est 80 millions de plus qui entreraient dans la cagnotte.

On a fait d'autres scénarios avec des hausses de la taxe de vente — 0,5 % égale 460 millions. Une hausse de 10 \$ pour l'immatriculation et une autre identique pour les permis de conduire font sonner la caisse pour un total de 90 millions, indiquent les documents fournis par le ministère des Finances.

SIMULATION DE PRIME SANTÉ

Deux scénarios ont été préparés :

Le scénario 1 s'inspire de la prime santé en Ontario et sa structure est composée d'une exemption de base sur la première tranche de revenu de 15 000 \$ et de cinq paliers ;

Le scénario 2 ressemble davantage à la prime santé que l'on retrouve en Alberta. Sa structure se compose d'une exemption de base sur la première tranche de revenu de 15 000 \$. Par la suite, la prime augmente de 6,5 ¢ sur chaque hausse de 1 \$ de revenu jusqu'à concurrence de 325 \$ somme qui est atteinte à un revenu de 20 000 \$.

(Dans les deux scénarios, la prime santé devrait générer des revenus d'environ 1 milliard de dollars)

PRIME SANTÉ - QUÉBEC

Revenu imposable	Proportion de contribuable	Scénario 1	Scénario 2
		Prime	Prime
14 999 \$ et moins	36 %	0 \$	0 \$
15 000 \$ à 19 999 \$	11 %	200 \$	72 \$
20 000 \$ à 24 999 \$	9 %	200 \$	325 \$
25 000 \$ à 39 999 \$	26 %	250 \$	325 \$
40 000 \$ à 59 999 \$	13 %	375 \$	325 \$
60 000 \$ à 99 999 \$	4 %	500 \$	325 \$
100 000 \$ et plus	2 %	600 \$	325 \$

SOURCE : MINISTÈRE DES FINANCES, QUÉBEC

ENCAN DIRECT
GREGOIRE
St-Eustache / Laval
Rive-Sud / Trois-Rivières
Ouvert au public! 7 jours!

Tous nos véhicules sont :
Garantis
Kilométrage certifié
Non-accidentés

Plus de **3000** véhicules
toutes les marques et tous les modèles

399\$*

Chevrolet Cavalier '01 **5 690\$***
Honda Civic DX '02 **9 499\$***
Chevrolet Venture '01 **7 900\$***

Satisfaction Garantie
OU POUR 30 jours
échange permis
Conditions en succursale

Saturn SL1 '01 **4 990\$***
Oldsmobile Alero GL '01 **5 990\$***
Hyundai Accent '02 **5 940\$***
Ford Focus '02 **7 990\$***
Volkswagen Jetta GL '01 **9 999\$***
Pontiac Montana '03 **10 199\$***
Nissan Sentra '01 **6 900\$***
Ford Windstar '01 **7 900\$***
Ford Taurus SE '04 **11 940\$***
Chrysler PT Cruiser '01 **9 499\$***
Mazda 3 '05 **17 900\$***
Dodge Caravan SE '01 **9 600\$***
Audi TT Quattro '02 **38 900\$***
Porsche Carrera 4 '01 **59 900\$***
BMW Z4 '03 **47 900\$***
BMW M3 '02 **49 900\$***
BMW Mini Cooper '02 **20 500\$***
Mercedes E55 '03 **84 900\$***

Sortie 14 de l'autoroute 640 Ouest
625 Dubois, St-Eustache
1 888 222-3133 (450) 472-7272

7300 Notre-Dame Ouest
Trois-Rivières
1 866 443-7373 (819) 373-7373

Sortie Curé-Labelle sud autoroute 440
2470, Curé-Labelle, Laval
1-866-978-8878 (450) 978-8878

Sortie Cousineau Sud autoroute 30
1840, Ch. Chambly, Carignan
1-866-505-5858 (450) 658-5858

www.encandirect.com
1-866-GREGOIRE • Financement facile • 1^e et 2^e chance au crédit sur place.

GREENPEACE

OGM

samedi 28 mai 2005

FORUM INTERNATIONAL CITOYEN

OGM et biosécurité

avec des conférenciers d'ONG du monde entier

10 h 30 : impératifs et enjeux de la biosécurité
14 h 30 : Ateliers : étiquetage des OGM / contamination génétique / responsabilité civile et agriculture / commerce international et OMC / impacts socio-économiques et participation publique
16 h 30 : zones sans OGM

UQÀM, pavillon de sève, 320, rue sainte-catherine est

dimanche 29 mai 2005
de 13 h à 16 h

inauguration d'une zone sans OGM

avec tomás jensen et d'autres artistes

999, rue université, montréal

pour détails : **www.greenpeace.ca**

LOUIS GARNEAU

35% de rabais

29⁹⁹\$

CASQUE LOUIS GARNEAU OXYGÈNE
Valeur de 44,99\$

25% de rabais

à partir de 44⁹⁹\$

CUISSARD LOUIS GARNEAU 6 PANNEAUX / MICROFIBRE HOMME (5850184) FEMME (5850182)
Valeur jusqu'à 69,99\$

ANDRÉ LALONDE SPORTS

SORTEZ DES SENTIERS BATTUS !

SAINT-LÉONARD
6705, BOUL. MÉTROPOLITAIN E.
TROIS-RIVIÈRES
(SORTIE LANGELLIER)
819-373-2622

REPENTIGNY
256, NOTRE-DAME
450-582-1123

QUÉBEC
COMPLEXE SPORTS EXCELLENCE
1275, JULES-VERNE
418-781-VELO (8356)

LAVAL
3900, AUTOROUTE 440 O.
450-682-5222

JOLIETTE
163, BOUL. LAJOIE SUD
450-759-7152

BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
BOULEVARD TASCHEREAU
450-923-2429

3320434A

Valide jusqu'à épuisement de la marchandise. La disponibilité peut varier d'un magasin à l'autre.

Précision

Entrevue

Dans l'article titré *Les dangers de payer pour une entrevue*, publié en page A4 de notre numéro d'hier, le professeur Marc-François Bernier rappelait un cas où TQS avait versé 1000 \$ à un fugitif pour l'exclusivité de ses propos. En fait, ce n'est pas 1000 \$ que TQS lui a versé, mais 300\$.

**VOUS AVEZ AIMÉ LE PEUPLE MIGRATEUR,
VOUS TOMBEREZ SOUS LE CHARME DE**

CHRISTAL FILMS PRÉSENTE

LA MARCHÉ DE L'EMPEREUR

UN FILM DE LUC JACQUET

LA NATURE A INVENTÉ LA PLUS BELLE DES HISTOIRES



« Un petit bijou ! »
Sylvain Prévate,
Le Journal de Montréal

« Un conte fascinant
magnifiquement mis
en images. »
Marc-André Lussier,
La Presse

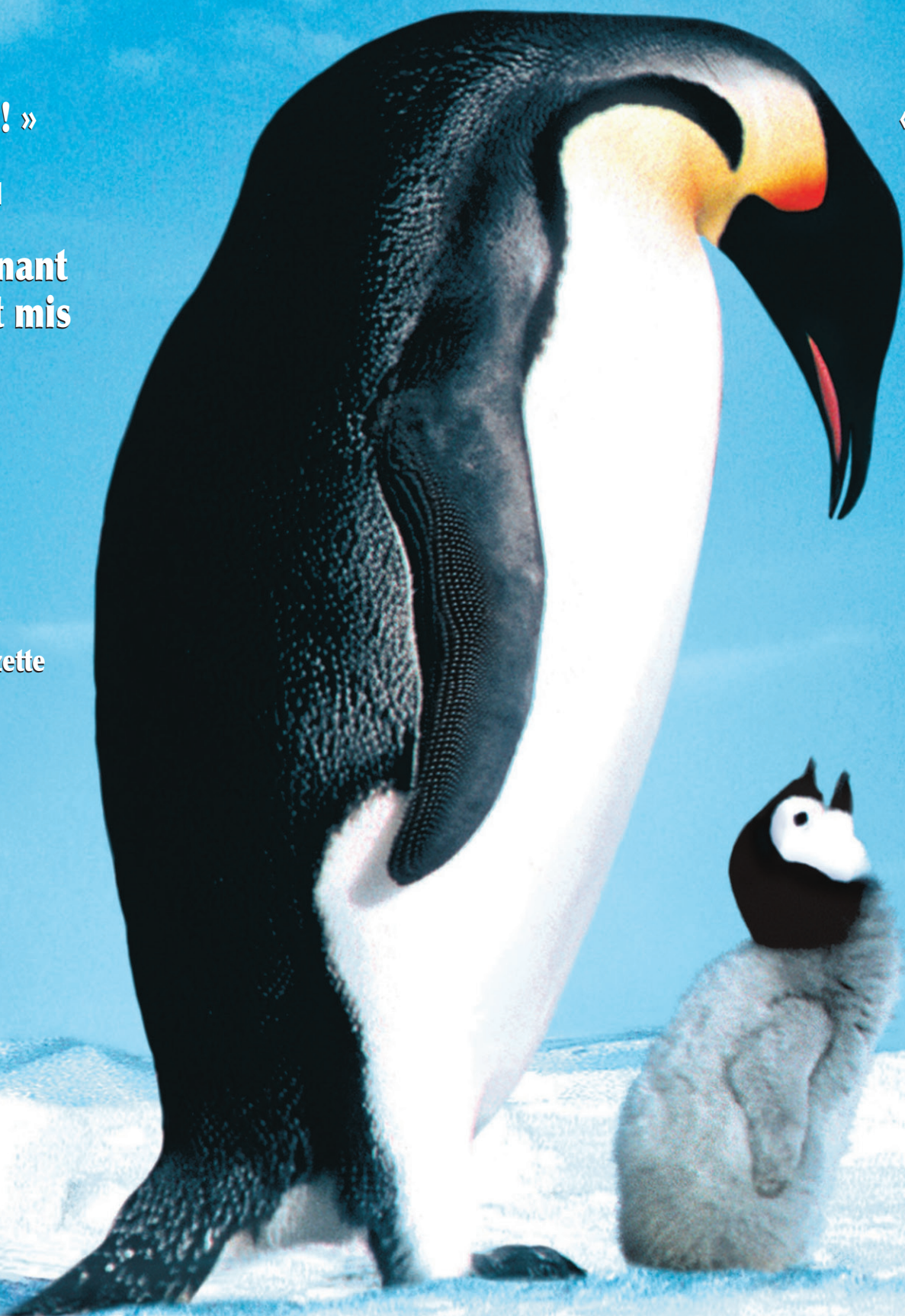


« ... le film est
remarquable... »
Brendan Kelly, The Gazette

« ... à voir sans faute ! »
Claude Deschênes,
Le Téléjournal Montréal

« Une splendeur
autant pour les
grands que les
tout petits. »
Johanne Despins,
C'est bien meilleur le matin

« C'est vraiment
un beau film ! »
Marie-Christine Trottier,
Désautels



MUSIQUE ORIGINALE EMILIE SIMON SCÉNARIO LUC JACQUET ADAPTATION LUC JACQUET MICHEL FESSLER IMAGE LAURENT CHALET JEROME MAISON POSTPRODUCTION JEAN-CHRISTOPHE BARRET
MONTAGE SABINE EMILIANI DESIGN SONORE LAURENT QUAGLIO MIXAGE GERARD LAMPS UN FILM PRODUIT PAR YVES DARONDEAU CHRISTOPHE LIOUD EMMANUEL PRIOU UNE PRODUCTION BONNE PIOCHE
AVEC LA PARTICIPATION DE BUENA VISTA INTERNATIONAL FILM PRODUCTION FRANCE et CANAL + EN COPRODUCTION AVEC APC
EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR



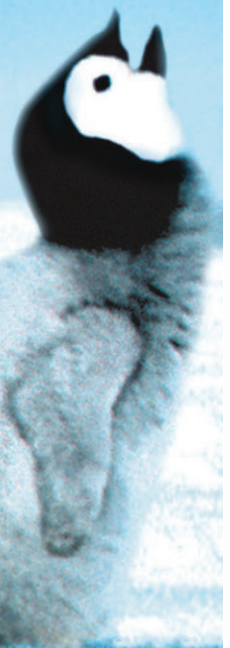
BANDE ORIGINALE
AUSSI DISPONIBLE
CHEZ UNIVERSAL



www.christalfilms.com

CHRISTAL
FILMS
DISTRIBUTION

LA MARCHÉ DE L'EMPEREUR



Présentement à l'affiche à: **EX-CENTRIS**

dès aujourd'hui dans les salles suivantes:



FAMOUS PLAYERS STARCITÉ MONTREAL ✓	FAMOUS PLAYERS PARISIEN ✓	EX-CENTRIS	CINÉMA Beaubien 2396, Beaubien E. 721-6060	FAMOUS PLAYERS CARR. ANGRIGNON ✓	LES CINÉMAS GUZZO LANGELIER 6 ✓	MÉGA-PLEX™ GUZZO JACQUES CARTIER 14 ✓	MÉGA-PLEX™ GUZZO DEUX-MONTAGNES 14 ✓	MÉGA-PLEX™ GUZZO PONT-VIAU 16 ✓	CINÉMA ST-EUSTACHE ✓	CINÉPLEX ODEON BOUCHERVILLE ✓
CINÉMA TRIOMPHE LACHENAIE ✓	CINÉMA 9 GATINEAU ✓	FLEUR DE LYS TROIS-RIVIÈRES 0. ✓	CINÉMA CARNAVAL CHATEAUGUAY ✓	MAISON DU CINÉMA SHERBROOKE ✓	CINÉMA CAPITOL DRUMMONDVILLE ✓	LE CARREFOUR 10 JOLIETTE ✓	CINÉ-ENTREPRISE ÉLYSÉE GRANBY ✓	CINÉ-ENTREPRISE ST-BASILE ✓	CINÉMA PINE STE-ADELE ✓	CINÉMA LAURIER VICTORIAVILLE ✓

CONSULTEZ LES GUIDES-HORAIRES DES CINÉMAS

LA MARCHÉ DE L'EMPEREUR

IL ÉTAIT UNE FOIS EN ANTARCTIQUE...

Laissez-vous séduire par la plus belle histoire de vie que nous offre la nature

L'Antarctique : aux frontières de la vie

Le continent Antarctique est un immense territoire de glace (14 millions de km²) balayé par des vents soufflant jusqu'à 320 km/h. La température moyenne est de -55,5° C, soit la plus froide de la planète! Le manchot empereur est la seule créature vivante qui y vit durant tout l'hiver, nichant en plein blizzard et jeûnant pendant près de 115 jours. Sur ces terres désolées, dans ce désert de gel, le manchot incarne la frontière de la vie; il est la dernière sentinelle debout dans cet hiver éternel.

« Il n'y a plus rien après le manchot empereur, pas même une cellule. Dans cet horizon blanc à perte de vue, il est le dernier guetteur, le dernier élément de vie de la planète. À supposer que cela ne soit pas déjà en soi une autre planète. Parce que si on n'est pas vraiment dans l'espace, on n'est plus vraiment sur terre non plus! », affirme le réalisateur de *La Marche de l'empereur*, Luc Jacquet.

Tournage extrême

Le tournage de *La Marche de l'empereur* s'est fait dans des conditions extrêmes. Les caméras ont dû être préparées spécialement pour résister au grand froid de l'hiver antarctique et l'équipe devait tirer un traîneau avec près de 60 kg de

« En racontant l'existence des manchots empereurs, le plus humain des oiseaux, j'ai souhaité raconter une histoire éternelle, simple comme la vie. J'ai vraiment eu envie d'embarquer les gens, de les faire rêver comme un père ou une mère peut faire rêver son enfant en lui racontant une histoire avant de s'endormir. »

Luc Jacquet, réalisateur du film



Au total, le tournage aura duré un an et 120 heures d'images auront été nécessaires pour offrir aux spectateurs du monde entier le cadeau rare d'entrer dans l'intimité de cet oiseau fabuleux.

Le manchot en péril

Malheureusement, le réchauffement climatique qui affecte la planète a de graves répercussions sur la vie des manchots. En effet, en 2001, deux icebergs géants se sont détachés, bloquant les colonies de manchots dans leur recherche de nourriture, les obligeant à faire un détour de plus de 50 km. La même année, de nombreux poussins de manchots empereurs sont morts noyés, suite à une débâcle précoce, avant d'avoir appris à nager. Des études menées récemment ont révélé qu'une des colonies de manchots empereurs que compte le continent de glace a perdu 3 000 couples en 50 ans!

La Marche de l'empereur, une histoire de vie

Pour en savoir plus, ne manquez pas *La Marche de l'empereur*, un film qui raconte la fascinante histoire d'une créature qui survit, année après année, dans les conditions de vie les plus extrêmes de la planète.

CHRISTAL
FILMS
DISTRIBUTION

www.christalfilms.com



matériel, tout en marchant dans une poudreuse atteignant près d'un mètre de hauteur! Deux caméramen ont même failli perdre la vie au cours du tournage. Pris dans un White-Out (blizzard où il est impossible de distinguer le ciel de la terre à cause de la neige en suspension dans l'atmosphère), ils n'ont eu la vie sauve que grâce à leurs GPS. Alors que la visibilité était nulle, ils ont mis six heures pour faire 3 km et ainsi regagner la base!

**PRÉSENTÉMENT À L'AFFICHE
DANS UN CINÉMA PRÈS DE
CHEZ VOUS.**



Un muret contre des tonnes de produits toxiques

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le Technoparc a recraché près de quatre tonnes de produits toxiques et d'hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent depuis 10 ans. Cela représente plus que le poids d'un Hummer qui a ainsi été récupéré grâce à des estacades installées par la Ville de Montréal aux abords du pont Jacques-Cartier.

Mais il s'agit d'une fraction de tous les produits toxiques qui s'écoulent de l'ancien dépôt et des anciens terrains du CN, selon le coprésident de la Société pour vaincre la pollution, Daniel Green. La Ville de Montréal a annoncé hier l'octroi d'un contrat pour construire un muret de 160 mètres et un puits de captage au pied du pont Victoria pour stopper les produits toxiques.

Il s'agit toutefois d'une solution partielle, selon M. Green, qui s'intéresse au problème du Technoparc — ou Adacport — depuis les années 80. Le coprésident de la Société pour vaincre la pollution croit qu'une station d'épu-

ration des eaux serait plus efficace, mais un tel équipement coûte environ 25 millions de dollars.

La Ville de Montréal avait entrepris de construire un mur de 1,6 kilomètre en 2002, mais le gouvernement fédéral a arrêté le projet en 2003 en exigeant des modifications. Le fédéral demandait alors de doubler la hauteur du mur, d'installer des pompes pour retirer les hydrocarbures du sol et de construire une station d'épuration des eaux pour traiter les liquides prélevés.

Le responsable de l'environnement au comité exécutif de la Ville de Montréal, Alan DeSousa, reconnaît que les boudins installés pour recueillir les hydrocarbures et les produits toxiques flottants ont été plus ou moins efficaces. M. DeSousa ajoute que le muret de 7,5 mètres de hauteur apparaît maintenant comme la meilleure solution au problème, pour l'instant. Le muret a d'ailleurs reçu l'approbation d'un comité technique formé, entre autres, des ministères fédéral et provincial de l'Environne-

ment. Les estacades resteront en place au cas où le muret serait submergé.

Ce mur coûtera près de 1,6 million et les travaux pour l'installer débuteront en juin pour se terminer en septembre. Jusqu'à maintenant, la Ville de Montréal a dépensé un peu plus de 4,8 millions de dollars pour endiguer les écoulements de produits toxiques, sans jamais régler totalement le problème.

M. Green s'inquiète que le mur ne crée des accumulations de produits toxiques en amont, là où le stade de soccer Saputo est prévu. « Essentially, l'annonce semble électoraliste », conclut-il. M. DeSousa croit pour sa part que le muret réglera une bonne partie du problème et permettra justement de développer ce secteur de la ville.

« Une minute de plus, ils m'auraient peut-être descendu »

AVION suite de la page A1

Les chasseurs F-16 de l'armée américaine étaient déjà en route pour l'intercepter. Ça aussi, il le savait. Tellement qu'il avait prévenu ses trois passagers que les F-16 allaient leur rendre visite.

Il était parfaitement conscient que son appareil volait en aveugle directement vers la Maison-Blanche!

Mais ce qu'il aurait bien voulu savoir, à ce moment-là, c'était comment il allait bien pouvoir se sortir de là.

Entre le moment où son appareil de six places a été frappé par la foudre, à quelques dizaines de kilomètres de Washington, lundi, et celui où il s'est posé sain et sauf à l'aéroport Gaithersburg, au nord de la capitale, un F-16 toujours collé au train, M. Bonnet ne sait pas trop combien de temps s'est écoulé. Tout s'est passé tellement vite...

L'homme d'affaires revenait d'un voyage de quelques jours à La Nouvelle-Orléans à bord de son bimoteur, en compagnie de sa conjointe et d'un couple d'amis. M. Bonnet a 20 ans d'expérience et n'avait jamais vécu le moindre incident en vol. Jusqu'à ce que l'orage les entoure, à leur approche de la capitale américaine, il n'avait aucune raison de penser qu'il en irait autrement ce jour-là.

Quand la foudre a touché le devant de l'appareil, une vive lumière blanche a envahi la cabine, comme un flash. Mais rien de plus. Quelques instants plus tard, M. Bonnet lisait sur un indicateur que le Cessna perdait rapidement de la vitesse, passant de 190 à seulement 60 noeuds. Ça n'avait pas de sens : à moins de 75 noeuds, un bimoteur de cette taille décroche et tombe comme un poids mort. Alors qu'il tentait de se repérer sur quelque chose pour estimer sa vitesse, le pilote réalisait que la radio et le transpondeur (qui émet un signal permettant d'identifier et de repérer l'appareil en vol) avaient grillé.

Même s'il savait qu'il se dirigeait vers le périmètre de sécurité aérienne autour de la Maison-Blanche, il ne pouvait pas changer de cap sans prévenir dans un espace aérien aussi encombré que celui de Washington. Ses systèmes d'alerte

de proximité « bipaient » à tout moment pour le prévenir que d'autres avions se trouvaient près de lui.

C'est alors qu'il a vu une fusée d'avertissement passer devant le Cessna, suivie de près par la masse grise et menaçante d'un F-16. Un des deux appareils qui l'avaient pris en chasse est venu si près de son avion qu'il pouvait distinguer la silhouette du pilote dans le cockpit. L'avion de chasse a balancé les ailes. M. Bonnet a répondu en faisant de même. Et il a suivi le jet, qui lui indiquait la route à suivre.

« Je pense qu'ils s'amusaient, dit l'homme d'affaires, en imitant des mains les passages en successions rapides près du Cessna. Un des F-16 était en position d'escorte à côté de nous, puis il a amorcé une ascension très rapide, il s'est complètement retourné pour redescendre, et il est repassé à côté de nous, comme ça, en position à l'envers. »

Le copropriétaire de la fromagerie Damafro, de Saint-Damase, affirme qu'il n'a pas eu peur. Rétrospectivement, il se demande s'il n'aurait pas dû. « Je pense que si j'avais continué de voler une minute de plus dans la direction où j'allais, ils m'auraient peut-être descendu », dit-il.

Les autorités américaines l'ont bien traité, assure-t-il. Et pour être traité, il a été traité. Des policiers l'attendaient sur la piste dès qu'il a immobilisé son Cessna. Dans les secondes qui ont suivi, huit voitures de police ont entouré l'appareil et ses passagers. Peu après sont arrivés quatre agents du FBI, puis deux enquêteurs de la National Security Agency. Il n'y avait pas de quoi rire.

Après explication, aucune accusation n'a été portée contre M. Bonnet, qui a pu redécoller dès le lendemain pour rentrer à Saint-Hyacinthe, sans autre incident. Le Cessna n'a même pas été endommagé. Quand l'éclair a frappé, la décharge a carbonisé des diodes dans le système électronique qui alimente l'indicateur de vitesse.

Tout ça, donc, à cause d'une ou deux diodes ?

« Oui, répond le pilote. Mais il a fallu que ça arrive dans les pires conditions météo possibles et au pire endroit du monde où une chose semblable puisse arriver. »

Liquidation roller jusqu'à 75% de rabais



CCM
CCM PF2 SR
chassis: aluminium
roues: Rink Rat
roulements: ABEC 3
régulier: 189,99

SPECIAL: 129⁹⁹



FERLAND FUSION 77 JR
chassis: aluminium
roues: 64 / 60 HI-LO
roulements: ABEC 3
régulier: 199,99

Ferland



BAUER 3050 SR
chassis: tuuk one up
roues: Hyper Razor Edge
roulements: ABEC 5
régulier: 249,99

SPECIAL: 179⁹⁹



MISSION HELIUM 150 SR
chassis: aluminium
roues: Hyper Phantom
roulements: ABEC 5
régulier: 249,99

SPECIAL: 179⁹⁹



NIKE SHADOW SR5
chassis: Tuuk One-up
roues: Rink Rat Hot Shot
roulements: ABEC 7
régulier: 299,99

SPECIAL: 199⁹⁹



Modèles des années passées disponibles au centre de Liquidation de Laval

Méga magasin de Laval
4440, aut. Laval (440)
(450) 681-3440

Méga magasin de St-Hubert
1701, Boul. des Promenades
(450) 656-1701

Magasin de Montréal
5916, rue Papineau
(514) 274-4429

Greenfield Park
3261, Boul. Taschereau
(450) 926-0660

Dollard-des-Ormeaux
(en rénovation)
3597, Boul St-Jean
(514) 626-7235

Centre de Liquidation Laval
382, Boul Des Laurentides

HEURES D'OUVERTURE: Méga magasins de Laval et Rive-Sud: lundi au mercredi de 9h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Les autres magasins: lundi au mercredi de 9h30 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h30 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h. Centre de liquidation Laval: Ouvert du jeudi au dimanche seulement. Certains modèles, couleurs ou grandeurs peuvent manquer dans certains magasins. Les produits illustrés servent de référence et peuvent être différents des produits annoncés. La promotion "Liquidation Roller jusqu'à 75% de rabais" se termine le 12 juin 2005.



LEXUS
À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION

Il défie les obstacles. À commencer par le prix.

GABRIEL LEXUS
3303, CÔTE DE LIESSE, ST-LAURENT
(514) 747-7777
VENTES@GABRIEL.LEXUS.CA

PRESTIGE LEXUS
5770, BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD
(450) 923-7777
VENTES@PRESTIGE.LEXUS.CA

SPINELLI LEXUS
561, BOUL. ST-JOSEPH, LACHINE
(514) 634-7171 1 800 352-6111
VENTES@SPINELLI.LEXUS.CA

VIMONT LEXUS
255, BOUL. ST-MARTIN EST, LAVAL
(450) 668-2710 1 800 625-3987
VENTES@VIMONT.LEXUS.CA



RX330 498\$ 48mois 4,9% 1re mensualité gratuite

Première mensualité gratuite à la location d'un véhicule Lexus RX330 Suffice « R ». Taux d'intérêt à la location : 4,9% - Acompte ou échange équivalent: 8525 \$ - Mensualité de location: 498 \$ / 48 mois - Dépôt de sécurité: 0 \$ - PDSF: 50200 \$. Cette offre s'applique à un plan de location de 48 mois de SFL, sur approbation du crédit. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et ne peut être combinée à aucune autre offre. Limite de kilométrage : 24000 km par an. Frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation en sus. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 31 mai 2005. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

POLITIQUE

Déménagement du Casino de Montréal

Couillard réserve son jugement

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le ministre de la Santé, Philippe Couillard n'appuiera pas le déménagement du Casino de Montréal tant que cette décision ne sera pas approuvée par une étude indépendante, pour vérifier les questions de santé publique.

Une telle étude pourra être réalisée par la direction régionale de santé publique, a expliqué hier la porte-parole du ministre, Cathy Rouleau. « Pour l'instant, M. Couillard n'a pas à être pour ou contre un projet, il ne se prononcera qu'une fois que l'on aura fait l'évaluation du point de vue de la santé publique », résume-t-elle.

Début mai, *La Presse* rapportait que M. Couillard était fort opposé à l'idée que le Casino puisse quitter l'île Notre-Dame pour le Bassin Peel : une maison de jeu plus proche du centre-ville est susceptible d'inciter davantage les joueurs compulsifs à céder à leur vice. Une réunion d'une douzaine de ministres, organisée en avril par Stéphane Bertrand, le chef de cabinet de Jean Charest, avait fourni l'occasion à plusieurs d'exprimer leur inquiétude face au projet. Dans l'entourage du premier ministre, on ne cachait pas dès lors qu'il s'écoulerait plusieurs mois avant que le gouvernement ne prenne position sur ce dossier susceptible de devenir explosif.

Un reportage de Radio-Canada, diffusé mercredi, fournit l'occasion au gouvernement Charest de resserrer d'un tour le couvercle sur le projet. Pour Jean Charest on est « à l'avant-avant-avant projet : il n'y a pas de projet sur la table du gouvernement ».

Responsable de Loto-Québec, le titulaire des Finances Michel Audet a été plus nuancé. Toute décision sur le déménagement du Casino ne pourra survenir avant l'automne et pourrait même attendre le début de 2006. Mais le projet, bien que « préliminaire », pourrait « être très intéressant » compte tenu du fait que Loto-Québec s'engage à ce que l'offre de jeu n'augmente pas à cause de ce déménagement, a expliqué le ministre.

D'ici la décision du Conseil des ministres, indique M. Audet, Loto-Québec obtiendra le feu vert dont elle a besoin pour compléter une série d'études sur la faisabi-

lité et la rentabilité potentielle de ce projet.

Pas de précipitation

« Avec la Gaspésia, on a vu un exemple de projet lancé dans la précipitation. Celui-là ne le sera pas. On va prendre toutes les précautions pour s'assurer que toutes les études ont été faites quant aux coûts, aux retombées économiques et sociales », a souligné M. Audet. Actuellement, le Casino se trouve dans un bâtiment à l'origine temporaire, en service depuis près de 40 ans. L'édifice comporte neuf étages, ce qui complique les opérations et la sécurité, observe-t-il.

Le nouveau casino s'inscrirait dans un complexe récréotouristique. Loto-Québec a trouvé un partenaire pour la construction d'un hôtel de 400 chambres adjacent.

En Chambre, le critique aux finances du PQ, François Legault, a tenté en vain de savoir si M. Audet avait des réticences sur le projet. Sa collègue de Rimouski, Solange Charest, a réclamé que chaque dollar supplémentaire encaissé par Loto-Québec grâce à ce projet soit accompagné d'un montant équivalent pour la prévention du jeu pathologique. Finalement, Mario Dumont, le chef adéquate, a accusé Québec de « gaspiller l'argent à étudier un déménagement absolument inutile ».

Les opérations de Loto-Québec avaient d'ailleurs préoccupé suffisamment les députés plus tôt cette semaine, pour inciter les dirigeants de la société d'État à venir rassurer les élus.

En région surtout, plusieurs s'inquiétaient du retrait des machines de vidéopoker des bars, une opération qui devait débiter en novembre prochain. Or, rien ne sera prêt pour à l'automne. La semaine prochaine, M. Audet devrait soumettre au Conseil des ministres sa proposition de déclencher un appel d'offres pour la vente des quatre hippodromes du Québec, susceptibles d'être accompagnés de « salons de jeu » où l'on replacerait les machines retirées des bars. Mais plusieurs mois s'écouleront avant que ces nouveaux hippodromes ne puissent être exploités. À Montréal, par exemple, on envisage la construction d'un tout nouvel édifice dans la couronne nord pour remplacer Blue Bonnets.

Grande liquidation patins roues alignées
Ultrawheels Surge



prix régulier: 199,99

SPÉCIAL: 69⁹⁹

- Roues : 80 X 78A
- Roulements : ABEC 7
- Chassis : Aluminium

Jusqu'à 65% de rabais!

Cette promotion est valide au Méga magasin de Laval seulement: 4440, autoroute Laval (440)
La grande liquidation patins roues alignées se termine le 12 juin 2005

(450) 681-8440

Heures d'ouverture:
lundi au mercredi: 9h à 18h
jeudi et vendredi: 9h à 21h
samedi: 9h à 17h
dimanche: 11h à 17h.

www.sportsrousseau.com



Martin défend son budget à Bay Street

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO

De passage dans le quartier financier de Toronto, hier, le premier ministre Paul Martin a tenté de redorer sa réputation, lui dont on vantait la discipline budgétaire durant ses années comme ministre des Finances.

Car du point de vue de Bay Street, cette réputation a été ternie ces derniers temps par les manoeuvres politiques du gouvernement. En particulier l'accord sur le budget conclu avec l'opposition néo-démocrate qui entraîne des dépenses additionnelles.

« Bien des gens dans le milieu financier qui ont apprécié Paul Martin se demandent s'il n'a pas sacrifié sa discipline budgétaire pour des raisons purement politiques », a résumé David Watt, économiste principal chez BMO Nesbitt Burns, la filiale boursière de la Banque de Montréal.

« Pour le moment, il jouit encore du bénéfice du doute, mais il en faudrait bien peu pour faire pencher la balance. D'autant plus que ces nouvelles dépenses vont pour des programmes qui sont souvent les plus difficiles à réduire en cas de ralentissement économique et de baisse des revenus fiscaux », a indiqué M. Watt, qui était parmi le millier de convives de l'Empire Club et de la chambre de commerce de Toronto venus entendre M. Martin.

Quelques vedettes politiques étaient aussi du nombre, dont Belinda Stronach, nouvelle ministre libérale après sa défection-surprise du Parti conservateur.

Durant son discours, le premier ministre a insisté que « le plan de mon gouvernement, aujourd'hui comme toujours, est de faire preuve de responsabilité financière. »

Il a dit qu'il entendait toujours ramener la dette publique du Canada à 25 % du produit national brut de l'économie d'ici neuf ans. Ce pourcentage est actuellement de 38 % — déjà une nette amélioration par rapport au niveau d'environ 70 % d'il y a 10 ans, quand il est devenu ministre des Finances, a souligné M. Martin.

C'était à un moment, a-t-il rappelé, où le Canada se faisait dire par les financiers internationaux qu'il risquait d'avoir à quémander pour financer ses déficits et sa dette, à des taux d'intérêt de plus en plus élevés.

Le premier ministre a aussi soutenu qu'il ne fallait « plus jamais permettre au gouvernement de vivre au-delà de ses moyens. Nous devons être vigilants et disciplinés, car c'est le prix de la liberté financière ».

Cela dit, M. Martin a tenu à rappeler à son auditoire de financiers et de politiciens torontois que la situation de son gouvernement minoritaire l'obligeait à travailler avec l'opposition. « Un gouvernement minoritaire ne peut faire adopter un budget en prétendant qu'il a une majorité. Allez demander à Joe Clark pour voir », a lancé le premier ministre, provoquant les rires de son auditoire.

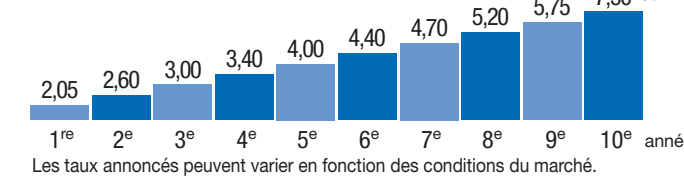
M. Martin a admis que l'accord avec les néo-démocrates augmentera d'environ 1 % les dépenses prévues au budget original. Mais, a-t-il insisté, cet accord « déclare explicitement que nous n'aurons pas de nouveau déficit. »

L'épargne fait le bonheur :

1 800 463-5229

Obligations à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100\$.



BONI DE 1%
la première année pour les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ou passez nous voir au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Nos bureaux sont également ouverts les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

351 docteurs, un seul rendez-vous.

La Faculté des études supérieures décerne aujourd'hui
351 doctorats à l'occasion de la Collation solennelle des grades 2005.

Au cours de la présente année universitaire, l'Université de Montréal et ses écoles affiliées ont aussi
décerné 3175 diplômes de 2^e cycle et 6616 diplômes de 1^{er} cycle, jouant ainsi un rôle majeur
dans la formation de la relève.

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Le doctorat honoris causa est attribué à des personnalités de renommée nationale ou internationale. Il souligne leur contribution exceptionnelle à un domaine particulier, qu'il soit scientifique ou artistique, culturel ou économique, littéraire ou politique.

Douwe D. Breimer

Rector Magnificus, Université de Leiden, aux Pays-Bas. Chercheur réputé en sciences de la biopharmaceutique.

Marvin L. Cohen

Professeur au Département de physique de l'Université de Californie à Berkeley et président de l'American Physical Society. Pionnier dans le domaine de l'utilisation des méthodes numériques en physique des matériaux.

Louise Fréchette

Vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

Jacques-François Thisse

Professeur à l'Université catholique de Louvain et directeur du Center for Operations Research and Econometrics. Spécialiste renommé en économie urbaine, industrielle et régionale.

DOCTORATS

Les noms des nouveaux docteurs sont suivis de ceux de leurs directeurs de recherche.

Faculté de l'aménagement

Lizarralde, Gonzalo
Colin H. Davidson
Moussette, Michel
Denis Billodeau,
Philippe Poullaouec-Gonidec
Postacioglu, Dilek
René Parenteau,
Peter Jacobs
Senghor, Jean-Pierre
Peter Jacobs, Gérald Doman
Sweeney, Mary
Bernadette Blanc,
Annick Germain

Faculté des arts et des sciences

Abdel Razek, Mohammed
Claude Frasson,
Marc Kaltenbach
Ainouche, Linda
Paul Sabourin
Alberny, Thierry
Graciela Ducatenzeiler
Allie, Louis
Chris R. Bryant,
Martin Vanier
Alvarez Moraga, Nibaldo
Véronique Hussin
Antoine, Paul
Claude Martin
Arcand, Sébastien
Danielle Juteau
Azar, Rima
Daniel Paquette,
Mark Zoccolillo
Baile, Wilms Emmanuel
Julian Zhu
Barthelemy, Olivier
Joëlle Margot,
Mohammed Chaker
Basalamah, Salah
Alexis Nuselovici Nouis
Bassil, Sarita
Rudolf Keller, Peter G. Kropf
Beaudry, Nicolas
Jacques Y. Perreault,
Jean-Pierre Sodini
Beneventi, Domenico
Amaryll Chanady
Bernier, Hélène
Claude Chapdelaine
Bernier, Josée
Margaret C. Kiely
Bertone, Armando
Jocelyn Faubert
Bertrand, Karine
Louise Nadeau
Blanchard, Martin
Michel Seymour,
Alain Renaud
Blot, Louis Gabriel
Jean-Guy Vaillancourt
Bodson, Claudine
Marie-Claude L'Homme
Bouchard, Carl
Samir Saul,
Jean-Claude Allain
Boucher, Sophie
Mireille Cyr, Andrée Fortin
Boudrias, Jean-Sébastien
André Savoie
Boufaden, Narjes
Guy Lapalme,
Yoshua Bengio
Boutin, Michel
Michel Bertrand,
Claude Ostiguy
Brassard, Renée
Myrièle Jaccoud
Brière, Marie-Ève
Roger Godbout
Brind'Amour, Anik
Daniel Boisclair
Brodeur-Girard, Sébastien
Dominique Deslandres
Bujold, Judith
Anne Salomon
Castelnerac, Benoît
Louis-André Dorion,
Luc Brisson
Castonguay, Roselyne
Jeffrey Keillor
Chabi-Yo, Fousseni Damien
Eric Renault, René Garcia
Charest, Luc
El Mostapha Aboulhamid,
Guy Bois
Chastenay, Marie Hélène
Jean-Claude Lasry,
Michel Pagé
Chicoine, Martin
Sjoerd Roorda, Remo Masut
Christov, Roumen
Michel Bertrand
Cinq-Mars, Caroline
John Wright
Cloutier, Catherine
Luc Lamarche
Cluzeau, Jérôme
William Lubell
Coiquaud, Urwana
Gilles Trudeau,
Marie-Ange Moreau

Colpron, Anne-Marie
Robert Crépeau
Corbeil, Sylvie
Margaret C. Kiely
Côté, Jean-Philippe
Patrice Marcotte,
Gilles Savard
David, Claire
Luc Giroux
de Villers, Marie-Èva
Monique Cormier
Després, Philippe
Gilles Beaudoin
Di Marco, Marie
Viktor Zacek
Dominique, Jérôme
Camille Legendre
Downs, Joanne
Daniel Laurier
Dupré, Nicole
Joanne-Lucine Rouleau
El Telmissany, May Abdel
Kader
Amaryll Chanady
Enriquez Rosas, Adriana
Maria
André-Roch Lecours,
Michel Habib, Bernadette Ska
Fallu, Jean-Sébastien
Michel Janosz
Fazindar, Atefeh
Guy Lapalme,
Jean-Pierre Descles
Fiset, Stéphanie
Martin Arguin
Foto, Jean Christophe
Barthélémy Kuate Defo
Véronique Hussin
Antoine, Paul
Claude Martin
Arcand, Sébastien
Danielle Juteau
Azar, Rima
Daniel Paquette,
Mark Zoccolillo
Baile, Wilms Emmanuel
Julian Zhu
Barthelemy, Olivier
Joëlle Margot,
Mohammed Chaker
Basalamah, Salah
Alexis Nuselovici Nouis
Bassil, Sarita
Rudolf Keller, Peter G. Kropf
Beaudry, Nicolas
Jacques Y. Perreault,
Jean-Pierre Sodini
Beneventi, Domenico
Amaryll Chanady
Bernier, Hélène
Claude Chapdelaine
Bernier, Josée
Margaret C. Kiely
Bertone, Armando
Jocelyn Faubert
Bertrand, Karine
Louise Nadeau
Blanchard, Martin
Michel Seymour,
Alain Renaud
Blot, Louis Gabriel
Jean-Guy Vaillancourt
Bodson, Claudine
Marie-Claude L'Homme
Bouchard, Carl
Samir Saul,
Jean-Claude Allain
Boucher, Sophie
Mireille Cyr, Andrée Fortin
Boudrias, Jean-Sébastien
André Savoie
Boufaden, Narjes
Guy Lapalme,
Yoshua Bengio
Boutin, Michel
Michel Bertrand,
Claude Ostiguy
Brassard, Renée
Myrièle Jaccoud
Brière, Marie-Ève
Roger Godbout
Brind'Amour, Anik
Daniel Boisclair
Brodeur-Girard, Sébastien
Dominique Deslandres
Bujold, Judith
Anne Salomon
Castelnerac, Benoît
Louis-André Dorion,
Luc Brisson
Castonguay, Roselyne
Jeffrey Keillor
Chabi-Yo, Fousseni Damien
Eric Renault, René Garcia
Charest, Luc
El Mostapha Aboulhamid,
Guy Bois
Chastenay, Marie Hélène
Jean-Claude Lasry,
Michel Pagé
Chicoine, Martin
Sjoerd Roorda, Remo Masut
Christov, Roumen
Michel Bertrand
Cinq-Mars, Caroline
John Wright
Cloutier, Catherine
Luc Lamarche
Cluzeau, Jérôme
William Lubell
Coiquaud, Urwana
Gilles Trudeau,
Marie-Ange Moreau

Lucas, Gwénéalle
Élisabeth Nardout-Lafarge,
Yannick Resch, Beida Chikhi
Lussier, Patrick
Jean Proulx, Marc Leblanc
Maheu, Françoise
Sonia Lupien
Mamodhousen, Erika Salima
John Wright
Mantha, Alexis
Claude Chapdelaine
Marchand, Alain
Andrée Demers,
Pierre Durand
Marcoux, Danielle
Alexis Nuselovici Nouis
Marois, Christian
Daniel Nadeau, René Doyon
Mazilu, Daniel
Richard Bodeüs
Miron, Isabelle
Pierre Nepveu
Mondain, Nathalie
Thomas Kingston Legrand,
Paul Sabourin
Montoki, Emmanuel
Mariène Frigon
Montoya, Alejandro
Claude Morin
Mota, Angel
Silvestra Mariniello,
Walter Moser
Nahon Serfaty, Isaac
Gilles Brunel
Nguyen, Van Nhan
Nathan Ménard
Novivor, Ayelevi
Josias Semujanga
Orliac, Brigitte
Alain Polguère,
Marie-Claude L'Homme
Panneton, François
Pierre L'Écuyer
Paquet, Ginette
Paul Bernard, Marc Renaud
Paquet, Suzanne
Lise Lamarche,
Philippe Poullaouec-Gonidec
Paquet, Valérie
Hélène Lebel
Pelletier, Denis
Jean-Marie Dufour,
Nour Meddahi
Perceval, Olivier
Bernadette Pinel-Allouf,
Peter G. C. Campbell
Philippoussis, Maria
Olga Eizner-Favreau
Poirier, Marie-Claude
Catherine Ruth,
Solomon Scherzer
Poirier, Rémi
Sjoerd Roorda,
François Schiettekatte
Richard, Claude
Luc Lamarche
Richer, Jean-François
Stéphane Vachon,
Jacques Neefs
Rioux, Phanie
André Savoie, Céline Bareil
Rocheville, Sarah-Dominique
Éric Méchoulan, Yvon Rivard
Rojas Viger, Celia
Deirdre Meintel
Hanley, Jill
Jean Panet-Raymond,
Eric Shrague
Helzy, Fatima
James D. Wuest
Hernandez, Olivier
Claude Carignan,
Philippe Amram
Kamberidis, Lambra
Jacques Bouchard,
Claude Sutto
Kelly, Patricia
Karen Meintel
Laberge, Murielle
Gilles Guérin
Labrèche, Yves
Claude Chapdelaine
Lacasse, Shirley
Jean-André Fran Shaver
Lahaie, Annie
Martin Arguin,
Laurent Mottron
Lamontagne, Luc
Guy Lapalme
Lamothe, Anne-Marie
Anne Salomon,
Margaret C. Kiely
Lamoureux, Guillaume
Benoît Roux, Alain Caillé
Langlois, Nicole
Claude Morin
Lapalme, Ervig
Bernard Goulard,
Jean-Marc Lina
Lapointe, Martine
Emmanuelle
Lise Gauvin
Larose, Martin
Paul Létourneau
Le Jeune, Gaël
Victor Piché, Jean Poirier
Lebel, Sophie
Zeev Rosberger
Lederc, Charles
Franco Lepore
Lecours, Sophie
Martin Arguin
Lévesque, Johanne
Yves Joannette

Vogt-Moykopf, Chaïm
Hans-Herbert Rakel,
Marc-Alain Ouaknin
Williams, Andrew John
William B. Kinsley
Wurz, Ryan
André Charette
Yelle, François
Claude Martin, Line Grenier

Faculté de droit

Azzaria, Georges
Guy Rocher
Bachand, Frédéric
Gérald Goldstein,
Charles Jarrosson
Emerich, Yaël
Gérald Goldstein,
Frédéric Zenati
Katsivela, Maria
Guy Lefebvre, Yves Tassel
Langelier, Richard
Pierre Trudel
Lemay, Violaine
Guy Rocher
Ribet, Roseline
Suzanne Lalonde,
Christiane Alibert

Département de kinésiologie

Drouin, Réjean
François Peronnet,
Carole Lavoie
Dumas, Alexandre
Suzanne Labege
Karelis, Antony
François Peronnet,
Phillip F. Gardiner
Termoz, Nicolas
François Prince, Luc Martin

Faculté des études supérieures

Aouad, Mohammed Salah
Rafick-Pierre Sekaly
Boudreault, Francis
Ryszard Grygorczyk,
Jean-Yves Lapointe
Chabaud, Stéphane
Yves Langelier
Clavette, Suzanne
Jean-Guy Vaillancourt,
Louis Rousseau
Girard, Nathalie
Trang Hoang
Godin, Jean-François
Jean Renaud
Houle, Martin
David Lohnes
Lamolet, Bruno
Jacques Drouin
Leblanc, Lyne
Richard Ernest Tremblay
Lemay, Louise
Claire Chamberland,
Deena White
Lessard, Geneviève
Claire Chamberland,
Dominique Damant
Mailoux, Carole
Marie-Andrée Bertrand
Mowszowicz, Zina
Sylvie Normandeau
Paquet, Claudie
Richard Bertrand
Racine, Eric
Hubert Doucet
Raymond, Marc-André
Marie-Josée Hébert
Rodier, Francis
Anne-Marie Mes-Masson
Vadeboncoeur, Hélène
Gilles Bibeau,
Denise Couture

Faculté de médecine

Abergel, Frédéric
Claude Sicotte
Abi Farah, Carole
Nicole Leclerc
Akoume Ndong, Marie
Yvonne
Ibrahim Yousef,
Gabriel L. Plaa
Aznavour, Nicolas
Laurent Descarries
Battista, Marie-Claude
Michèle Brochu
Beauchamp, Marie-Claude
Geneviève Renier
Béliveau, Martin
Kannan Krishnan,
Robert Tardif
Bemeur, Chantal
Jane Aimée Montgomery
Bergeron, Annick
Puttaswamy Manjunath
Bernier, Virginie
Daniel Bichet,
Michel Bouvier
Bertrand, Martine
Daniel Bourbonnais,
Johanne Desrosiers
Bretznor, Frédéric
Trevor Drew
Brunette, Jean
Jean-Claude Tardif,
Rosaire Mongrain

Carpentier-Primi, Mélanie
Luc Desgroselliers,
Guy Boileau
Caux, Chantal
Claude Viau, David Roy,
Louise Guilbert
Charest, Pascale
Michel Bouvier
Cirstea, Mihaela Carmen
Mindy Levin
Cornea, Virginia
Laurent Descarries
Coudé, Gino
Christian Casanova
David, Jocelyn
Dindial Ramotar
Denis, Maxime
Michel Bouvier,
Jacques J' Genest
Dergham, Pauline
Lisa Mckerracher
Deshaies, Francis
Jacques Thibodeau
Deslauriers, Benoît
Pavel Hamet,
Zdenka Pausova
Erickson, Lanny James
Lambert Farand
Fecteau, Shirley
Yves Joannette, Pascal Belin

Gendron, Alain
Édouard Kouassi,
Jeanne Teitelbaum,
Paul Lamarche,
Patrick Du Souich
Geneau, Robert
Raynald Pineault,
Paul Lamarche,
Pascale Lehoux
Hamel, Lucie
Simone Chevalier
Houde, Mathieu
Michel Desjardins
Huot, Isabelle
Marielle Ledoux,
Gilles Paradis

Faculté de médecine vétérinaire

Guévremont, Évelyne
Sylvain Quessy, Marc Sirois
Ndiaye, Kaidou Dit
Mamadou
Jacques Lussier,
David William Silversides
Sahmi, Malha
Christopher Price
Wang, Bingtuan
Alan Kenston Goff

Faculté de musique

Bourassa, Sylvie
Jean Saulnier
Desrosiers, Brigitte
Monique Desroches
Lépine, Nathalie
Stéphane Lemelin
Meunier, Catherine
Serge Desgagnés,
José Evangelista
Morin, Éric
Serge Provost
Reimer, Pamela
Lorraine Vaillancourt

Faculté des sciences de l'éducation

Boudreault, Yves
Pierre Nonnon
Correa Molina, Enrique
Alfonso
Colette Gervais
Da Silva Oliveira, Julia
Maria
Guy Bourgeault,
Lise Renaud
Duquet, Francine
Clément Dassa
Kozanitis, Anastassis
Roch Chouinard
Lepage, Michel
Colette Gervais
Marchand, Patricia
Louise Poirier
Marcotte, Alice
Pierre Nonnon
Martel, Virginie
Nicole Van Grunderbeek,
Jean-Yves Lévesque
Ndoua Nsonde, Yvonne

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Alain Caillé
Faculté des arts et des sciences
Département de physique
Pierre-André Côté
Faculté de droit
Évelyne Lapierre-Adamcyk
Faculté des arts et des sciences
Département de démographie
Jean-Gilles Latour
Faculté de médecine
Département de pathologie
et biologie cellulaire

Georges Michaud
Faculté des arts et des sciences
Département de physique
Jean Milot
Faculté de médecine
Département d'ophtalmologie
Réginald Nadeau
Faculté de médecine
Département de physiologie
et Département de médecine

Jean Panet-Raymond
Faculté des arts et des sciences
École de service social
Raymond S. Roy
Faculté de médecine vétérinaire
Panayotis Soldatos
Faculté des arts et des sciences
Département de science politique

Discrimination raciale dans une ferme

La Ligue des Noirs sonne l'alarme

LAURA-JULIE PERREAULT

La Ligue des Noirs du Québec refuse qu'un récent jugement rendu contre un centre maraîcher du Québec pratiquant la ségrégation raciale tombe dans l'oubli. L'organisation exige que le gouvernement du Québec contrôle plus sévèrement tout le secteur de l'agriculture.

« Certains entrepreneurs ont oublié que l'esclavage a été aboli! Il faut faire respecter les droits des travailleurs saisonniers sur toutes les fermes du Québec », tonna hier Dan Philipp, porte-parole de la Ligue des Noirs.

Hier matin, M. Philipp a pris part à une manifestation devant le Centre maraîcher Eugène Guinois J^r inc. de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay avec une vingtaine de personnes munies de pancartes.

Le 19 avril dernier, le Tribunal des droits de la personne a condamné les patrons de cette entreprise de la Rivière-Sud de Montréal à verser 62 500 \$ en dommages et intérêts à quatre de ses anciens employés d'origine haïtienne, congédiés de façon abusive en 2001.

Après avoir entendu des témoins, la juge Michèle Pauzé a établi que le centre maraîcher avait pratiqué en 2000 et 2001 de la « discrimination et du harcèlement fondé sur la race ».

Selon le jugement, un système de « ségrégation raciale » était en vigueur à la ferme. Contrairement aux employés permanents de race blanche qui avaient accès à une cafétéria propre et à des installations sanitaires adéquates, les employés saisonniers de race noire étaient confinés à une cafétéria insalubre.

Les gestionnaires de l'entreprise ont aussi omis de fournir des « équipements d'hygiène nécessaires » et n'ont pas réagi lorsque des gestes disgracieux ont été faits contre des travailleurs noirs.

Des pratiques d'il y a 200 ans

Dan Philipp dénonçait hier ces agissements rappelant « les pratiques d'esclavagisme dans le sud des États-Unis » il y a 200 ans. Il se réjouit que l'Assemblée nationale ait dénoncé le mois dernier le grand producteur maraîcher, mais il aimerait voir les dénonciations se transformer en action. Il estime que le gouvernement devrait enquêter sur la situation des travailleurs saisonniers — en majorité issus de minorités visibles — qui travaillent dans les grandes fermes du Québec.

La Ligue des Noirs n'est pas la seule à s'inquiéter de la situation. Hier, à Ottawa, l'Alliance de la fonction publique a invité les quatre travailleurs lésés à témoigner de leur expérience en public.

À Québec, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles n'est pas restée insensible aux revendications des organisations non gouvernementales. La ministre Lise Thériault prépare un plan d'action pour s'attaquer à la discrimination, qu'elle devrait

rendre public dans les prochaines semaines.

Au bureau du ministre du Travail, on note que la Commission des normes du travail fera des inspections au Centre maraîcher Eugène Guinois J^r inc. l'été prochain. « Les fermes sont sur la liste de surveillance de la Commission », a souligné hier l'attaché de presse du ministre.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Une vingtaine de personnes ont manifesté hier devant le Centre maraîcher Eugène Guinois J^r inc. de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay. Ils dénoncent les pratiques racistes de l'entreprise, condamnée le mois dernier par le Tribunal québécois des droits de la personne.

LES SUPER RENDEZ-VOUS RONA

« C'est dans le sac! »

Du 25 au 31 mai seulement!

PRIX IMBATTABLE

157

MÉGA SAC 50 L



Quantité limitée.
Achat payez et emportez seulement.
Aucun compte commercial.

Ébénisterie

Les Anciens

SUPER VENTE

Nous payons l'équivalent de la **T.P.S.**

* Sur tout achat de 1000\$ et plus. Voir détails en magasin

Laval: 2930 boul. Le Corbusier, 450-682-5614
Montréal: 4881 boul. St-Laurent, 514-845-8103

* Promotion valide jusqu'au 12 juin 2005



md/mc Marque déposée / de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et RONA Inc.

RONA

Vous voulez. Vous pouvez.

rona.ca

NOUS OUVRONS À 8 H TOUS LES SAMEDIS!

la **Baie** encore plus

Durant les **3 premières heures***
(de 8 h à 11 h) le samedi 28 mai
**achetez un article et obtenez-en
un 2^e GRATUITEMENT :**

- mode griffée Jones New York pour elle
- mode pour enfant
- sportswear Chaps pour lui
- tenues mode ou jeans Chaps Denim pour lui
- serviettes

* Ou tant qu'il y en aura. L'article gratuit doit être de valeur égale ou inférieure.

destination solde du week-end Du vendredi 27 au dimanche 29 mai

10 % de rabais additionnel* en réglant avec votre carte de crédit Hbc
les vendredi 27 et samedi 28 mai

Sur les prix de solde et de liquidation. Et 10 % de rabais* sur les prix ordinaires. * Exceptions ci-dessous.



50 % de rabais tenues mode et jeans choisies pour elle et lui Levi's, Tommy Hilfiger Denim, Chaps Denim, Ikeda, Nautica Jeans, Point Zero, Hollywood et Rugged Wear de Wrangler	25 % à 40 % de rabais mode griffée choisie pour elle Tailles courantes, petites et grandes.	40 % de rabais mode féminine ToGo ^{MC} et ToGo ^{MC} Sport et pantalons tout-aller ToGo ^{MC} pour lui 25 % de rabais maillots de bain Pour elle. Exceptions : pièces interchangeables et articles dont le prix se termine par 99 ¢.	25 % de rabais dessous galbants Pour elle. Flexees, Nancy Ganz et autres. 50 % de rabais chaînes et bracelets en or à 10 ct de confection italienne pour lui	40 % de rabais bijoux à perles de culture rondes ou d'eau douce sous-vêtements Harvey Woods pour lui	60 % de rabais à l'achat de 3 articles ou plus bagages Skyway, Samsonite, Eddie Bauer, Ricardo of Beverly Hills, Travelpro et autres 55 % de rabais : 2 articles 50 % de rabais : un article
jusqu'à 40 % de rabais ROCKPORT, HUSH PUPPIES, FLORSHEIM, BOSTONIAN, BROOKS, TOGO ^{MC} SPORT et autres. choix de chaussures et sandales chics ou tout-aller pour lui	Promo de sac à main C'est dans le sac! 30 % de rabais sacs à main Mantles ^{MC}	25 % de rabais NATURALIZER, AEROSOLIS, TOGO ^{MC} , MANTLES ^{MC} , BROWN'S LANDING, REEBOK et TOGO ^{MC} SPORT chaussures et sandales choisies pour elle	25 % de rabais sous-vêtements et chaussettes Jockey pour lui 20 % de rabais sièges d'auto et poussettes Evenflo, Cosco et Graco	30 % de rabais tricot et chemises tout-aller pour lui Mantles ^{MC} , Arrow, Perry Ellis Portfolio, Natural Issue et Daniel Hechter	30 % de rabais shorts pour lui Dockers, Haggard et Lee maillots de bain pour lui Caribbean Joe, Chaps et ToGo ^{MC}
40 % de rabais tenues d'extérieur tout-aller pour lui 25 % de rabais sportswear griffé pour lui Exception : mode de la boutique Le Président.	30 % de rabais tenues de nuit, chaussettes, collants et sous-vêtements pour enfant 40 % de rabais robes et ensembles pour fille et bébé mode choisie pour enfant	25 % de rabais mode Sportek pour enfant. Tailles 2 à 16. jusqu'à 70 % de rabais meubles de rayon sans suite	35 \$ de rabais verres à pied Cheers de Mikasa en boîte 25 % à 70 % de rabais grand choix d'accessoires déco	solde électronique Sony Exemple. Télé Sony à écran plat, 69 cm (27 po), filtre-peigne numérique et prises vidéo Ord. 549,99 \$. Solde 489,99 \$.	897 figurines Épisode 3 de Star Wars 1497 figurines articulées Épisode 3 de Star Wars

50 % de rabais additionnel
• mode Liz Claiborne à prix de liquidation pour elle
• soutiens-gorge mode et slips à prix de liquidation pour elle. ToGo^{MC} et Versailles®
• literie à prix de liquidation
• mode à prix de liquidation pour enfant
Sur nos derniers prix étiquetés.

40 % de rabais additionnel
• tenues de nuit, peignoirs, soutiens-gorge, slips et dessous de jour à prix de liquidation pour elle
• montres et bijoux à prix de liquidation
Sur nos derniers prix étiquetés.

30 % de rabais additionnel
• tenues mode et jeans, incluant des griffes, à prix de liquidation pour elle et lui
Exceptions : IN.C et Alfani.
• sacs à main et portefeuilles à prix de liquidation pour elle
Sur nos derniers prix étiquetés.

VOUS DÉMÉNAGEZ LE 1^{er} JUILLET? LA BAIE PEUT VOUS AIDER! Faites appel à nos services à domicile sans tarder. Dénichez aussi des meubles à prix fantastique pour le premier appartement ou la nouvelle maison.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc », « Offre spéciale de la direction », Home Studio, Liz Claiborne Home, Vera Wang, Gluckstein Home, Mantles Home et ceux des rayons concédés. Les mentions « ACHAT-CHOC » et « Offre spéciale de la direction » indiquent que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Notez que pour les articles « Achat-choc », « Offre spéciale de la direction » et ceux de L'Entrepôt du style en magasin, les quantités sont limitées, le choix varie selon le magasin et aucuns bons d'achat différé ni articles de substitution ne sont offerts. La mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.
* Exceptions à l'offre de 10 % de rabais : produits cosmétiques et parfumés, montres Gucci, appareils électroniques, musique, films, jeux vidéo, logiciels, ordinateurs, gros électros, meubles, duos-sommeil, articles « Nouvellement réduit » et ceux des rayons concédés. D'autres exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

ACTUALITÉS

EN BREF

12 revendeurs de drogue arrêtés

Les policiers du SPVM ont procédé hier à l'arrestation de 12 revendeurs de drogue fréquentant la station de métro Henri-Bourassa. Cette rafle policière est l'aboutissement du projet Armada mis sur pied il y a trois mois et visant à éliminer des groupes structurés, gangs de rue et autres criminels impliqués dans le trafic de stupéfiants. L'enquête s'est soldée hier par l'arrestation des 12 individus, dont un mineur, qui avaient été vus au cours des dernières semaines aux abords de la station Henri-Bourassa, ainsi que dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à Laval et à Longueuil. Les suspects étaient connus de l'escouade Sans frontière, spécialisée dans la lutte aux gangs de rue. Plusieurs perquisitions ont également permis aux policiers de saisir plus de 7000 \$ en argent, 20 roches de crack, 282 grammes de cocaïne, 162 grammes de marijuana, 63 plants de marijuana ainsi que de l'équipement servant à la culture. Les prévenus devront faire face à plusieurs chefs d'accusation de possession et de trafic de stupéfiants, au palais de justice de Montréal.
La Presse

Accord de principe au Port de Montréal

Le syndicat représentant les débardeurs du port de Montréal a indiqué, hier, qu'une entente de principe avait été conclue pour renouveler leur convention collective, échue depuis le 31 décembre 2003. La section SCFP 375, affiliée à la FTQ, réunit quelque 800 débardeurs à temps plein et 150 autres qui travaillent sur appel, a indiqué le porte-parole, Alexandre Boulerice. L'accord a été obtenu mardi, à la suite des discussions tenues la fin de semaine dernière. Les membres doivent voter sur l'entente en assemblée générale, le mercredi 8 juin. Comparativement au précédent contrat de travail, « des correctifs ont été apportés et des bonifications ont été obtenues à la suite des commentaires des membres », ajoute la partie syndicale.
Presse Canadienne



Consulat général de France à Montréal

RÉFÉRENDUM

Les Français inscrits dans le centre de vote de Montréal se prononceront sur la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, lors du scrutin qui aura lieu au Québec, comme sur l'ensemble du continent américain, le **samedi 28 mai 2005 de 8 h à 20 h, au Collège Stanislas, 760, Dollard, Outremont.**

Pour tout citoyen français, voter est un droit mais aussi un devoir civique.

A l'occasion de ce référendum, M. Michel BARNIER, ministre des Affaires étrangères, adresse une lettre aux Français établis hors de France, afin de les informer des modalités de vote mises en oeuvre à l'étranger.

Les Français sont invités à en prendre connaissance sur le site Internet du Consulat général de France à Montréal à l'adresse suivante :

www.consulfrance-montreal.org

LOTTO 649		RÉSULTATS	
Tirage du 2005-05-25			
GAGNANTS	LOTS	6/6	0
5/6+	2	5/6	85
5/6	85	4/6	5 858
4/6	5 858	3/6	110 057
3/6	110 057	2/6+	85 525
Complémentaire : (01)		Ventes totales :	12 597 848 \$
		Prochain gros lot (appr.) :	8 000 000 \$

PROCHAIN GROS LOT CE SOIR 5 000 000 \$

Québec 49		RÉSULTATS	
Tirage du 2005-05-25			
GAGNANTS	LOTS	6/6	0
5/6+	0	5/6	15
5/6	15	4/6	763
4/6	763	3/6	15 080
Complémentaire : (31)		Ventes totales :	440 554,50 \$

Tirage du 2005-05-26		RÉSULTATS	
GAGNANTS	LOTS	03 06 20 58	Compl. (56)

Tirage du 2005-05-26		Tirage du 2005-05-25		Tirage du 2005-05-26	
194	5605	NUMÉRO	894753	NUMÉRO	763899

Tirage du 2005-05-26		RÉSULTATS	
01 05 11 16 17 18 20 23 25 26	28 29 33 35 44 48 51 66 67 69		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

le **lait**

présente

la Féria du vélo de Montréal
du 29 mai au 5 juin 2005

en collaboration avec

ING ASSURANCE

L'Opération vélo-boulot



Le Tour de l'Île
dimanche 5 juin



Un Tour la Nuit
vendredi 3 juin



Le Défi métropolitain
dimanche 29 mai



J'ai plus d'un Tour dans mon sac!



Inscrivez-vous dès maintenant!
514 521-8687 1 800 567-8356
ou www.velo.qc.ca

Québec

Montréal

TVA

énergie 94.3

radio 101.9

LA PRESSE

JEAN COUTU

Dial

AFFAIRE GENEX Le CRTC défend son territoire

LE SOLEIL

Pas de négociation possible pour que Genex recouvre sa licence radiophonique sans passer par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). C'est ce qu'a défendu hier le procureur de l'organisme fédéral, M^e Guy Pratte.

« La Cour n'est pas habilitée par la loi à prescrire un remède particulier », a soutenu M^e Pratte, en faisant référence au litige entre le CRTC et Genex Communication.

Mardi, M^e Guy Bertrand, qui représente Genex, avait demandé à la Cour d'obtenir un délai pour négocier une entente, qui pourrait être homologuée par la Cour. Hier, M^e Guy Pratte a complètement défilé cette perspective, soutenant que selon lui, la Cour n'a pas la compétence d'imposer la négociation d'une entente.

Peu de temps après, M^e Guy Bertrand a répondu aux journalistes qu'il n'avait jamais été question d'une entente à l'amiable et que cette déclaration de la partie adverse ne l'avait aucunement refroidi.

Durant son plaidoyer, M^e Pratte a tenté de démontrer que le CRTC a entièrement le droit de contrôler le contenu des émissions de radio. L'organisme ne peut agir comme censeur au jour le jour, mais peut le faire une fois la demande de renouvellement de la licence sur la table.

En après-midi, c'est M^e René Leblanc, représentant du Procureur général du Canada, qui a poursuivi le plaidoyer en faveur du CRTC. Il a traité des questions constitutionnelles relatives à la liberté d'expression, en soutenant que l'État n'est pas tenu de donner une fréquence radio à qui que ce soit pour qu'il puisse s'exprimer.

Fillion poursuit ses ex-patrons

Rien ne va plus entre Jeff Fillion et Genex Communication. L'ex-animateur de la station CHOI-FM a envoyé un avis à Genex, se plaignant d'avoir été congédié injustement. Il demande 2 millions en dédommagement.

Le propriétaire de CHOI, Patrice Demers, confirme la nouvelle. « Ça fait déjà quelques semaines que nous avons reçu la plainte » dit-il. Selon lui, les rapports avec son ex-animateur se dégradent. « C'est sûr qu'on se parle moins. » M. Demers continue de prétendre que la décision de retirer Jean-François Fillion des ondes, le 17 mars dernier, a été prise conjointement.

Selon le porte-parole de Genex, Jean-Luc Benoit, la plainte demande également à ce que Jeff Fillion soit dégagé de la responsabilité des poursuites qui pèsent sur lui.

Mise en demeure au CRTC

L'avocat de Jean-François Fillion a également fait parvenir une mise en demeure aux avocats représentant le CRTC devant la Cour fédérale d'appel et qui enjoint aux procureurs de ne pas porter préjudice à Jean-François Fillion en tentant de le discréditer devant la Cour. On y lit que « (...) tout débordement ou toute tentative d'atteinte aux droits de M. Fillion fera l'objet d'une intervention et d'une dénonciation de notre part à la Cour fédérale ». Hier, cette mise en demeure n'a pas affecté le déroulement de l'appel.

Plus de caméras au conseil municipal

La Ville de Montréal s'apprête à installer un réseau de caméras sophistiquées dans la salle du conseil municipal pour fournir des images aux réseaux de télévision et diffuser la séance du conseil municipal sur son site Internet. Le *Journal de Montréal* révélait toutefois hier que les caméras des médias seraient ainsi expulsées de la tribune de la presse où les journalistes suivent les débats du conseil municipal. On précisait toutefois que les médias pourront encore prendre des images à l'intérieur de la salle du conseil à partir de la mezzanine et s'alimenter à même les caméras de l'hôtel de ville. Le projet a aussi pour objet de créer des archives vidéo et de désengorger la tribune de la presse devenue trop petite.

EN BREF Wilkins: c'est confirmé

Le Sénat américain a confirmé hier la nomination du président de la chambre des représentants de l'État du Caroline du Sud, David Wilkins, à titre

d'ambassadeur des États-Unis au Canada. « Je suis comblé et je l'apprecie », a déclaré M. Wilkins après avoir appris la nouvelle. La nomination doit être confirmée de nouveau par le président George W. Bush. Les sénateurs n'ont émis aucune objection à la nomination de M. Wilkins qui remplacera Paul Cellucci, un diplomate qui est intervenu plusieurs fois sur la place publique.

Visa pour Tewelde

Muni enfin d'un visa canadien, le Dr Tewelde Egziabher, principal négociateur africain sur la biodiversité et la biosécurité, est arrivé hier soir à Montréal pour les négociations prévues dans le cadre de la convention de Cartagena. Il a été accueilli à l'aéroport Trudeau par une délégation

d'ONG écologistes, qui étaient sans nouvelles toutefois des autres délégués s'étant vu refuser un visa canadien. Parmi eux, Agbenyo Dzogbede, du Togo, le professeur K.R. Chowdry et K. Ramakrishna, de l'Inde, six délégués de l'Iran et au moins un du Bangladesh. Le Dr Tewelde doit s'adresser au Forum citoyen sur les OGM à 10 h demain à l'UQAM. *La Presse*

Zellers 3 jours d'économies fantastiques!

Les vendredi, samedi et dimanche 27, 28 et 29 mai 2005

jusqu'à **20%** de rabais sur TOUS les mobiliers de jardin



100 \$ de rabais
399⁹⁷ Mobilier Milan
6 pièces
Aluminium, Textiline et bois.
avant 499,97



120 \$ de rabais
479⁹⁷ Mobilier Regency
12 pièces
Acier à revêtement en poudre.
avant 599,97



140 \$ de rabais
559⁹⁷ Mobilier Monaco
6 pièces
Aluminium et bois.
avant 699,97

Accessoires et décorations de jardin

25 % de rabais sur TOUS les fauteuils*, fauteuils berçants, repose-pieds, chaises longues et tables de jardin (à plateau en résine ou en verre) à l'unité
*À l'exception du fauteuil à gravité zéro.

25 % de rabais sur TOUS les luminaires de jardin

25 % de rabais sur TOUS les abris pare-soleil, parasols et socles pour parasol

25 % de rabais sur TOUS les outils de jardinage et TOUTES les décorations extérieures
*À l'exception de l'équipement et des outils électriques.



À L'ACHAT DE BARBECUES, MEUBLES ET ACCESSOIRES DE JARDIN

• AUCUN INTÉRÊT • AUCUN ACOMPTE • AUCUNE MENSUALITÉ

Achat minimal de 200 \$ (avant taxes) réglé avec la carte de crédit Hbc. Frais d'administration de 19,99 \$ (sauf au Québec et en Nouvelle-Écosse). Les taxes et frais applicables sont payables au moment de l'achat. Précisions en magasin.



25% de rabais

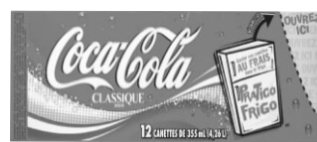
sur TOUS* les vêtements printemps-été pour toute la famille et les vêtements de nuit pour homme et enfant (modèles à prix ordinaire seulement) *À l'exception des basiques.

50% de rabais sur TOUS les jeans Levi's®, Wrangler® et Cherokee® pour femme (modèles pleine longueur seulement)

70% de rabais sur TOUS les vêtements, vêtements de nuit et sous-vêtements Vanderbilt pour homme
sur TOUS les vêtements (à l'exception du denim et du sergé), sacs à main, portefeuilles, chapeaux, ceintures, chaussettes, collants et mi-bas Gloria Vanderbilt pour femme
sur TOUS les vêtements de nuit, dessous de jour, soutiens gorge et culottes Gloria Vanderbilt et Delta Burke™ pour femme (à l'exception des dessous galbants et sans coutures)



2\$ de rabais Détergent à lessive Sunlight®, tous formats Avant 4,98-11,97...**2,97-9,97**

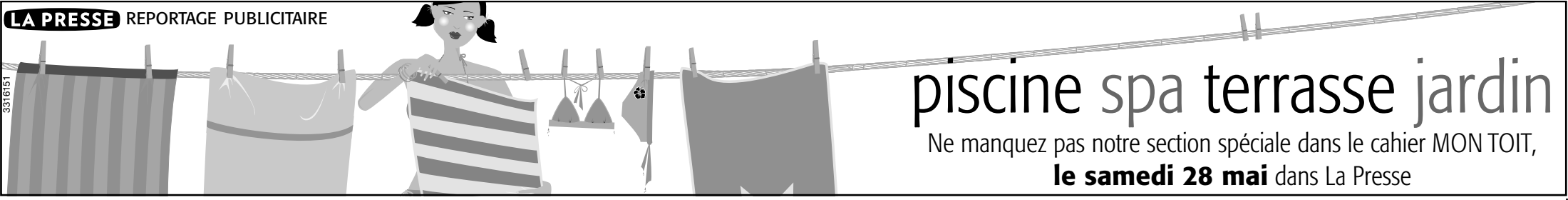


297 avant 4,27 Coke® en canettes, 12 x 355 ml



497 avant 13,97 Oreiller géant à recouvrement pur coton à 233 fils

Le choix varie selon le magasin. Les marchandises en liquidation sont offertes jusqu'à épuisement des stocks. Désolés, aucun bon d'achat différé. Prix en vigueur les vendredi, samedi et dimanche 27, 28 et 29 mai 2005.



piscine spa terrasse jardin

Ne manquez pas notre section spéciale dans le cahier MON TOIT, le samedi 28 mai dans La Presse

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Une montagne d'inquiétudes



francois.cardinal@lapresse.ca

FRANÇOIS CARDINAL

Rôle de *timing*, comme disent les Anglais. En plein mois de mai, déclaré mois du mont Royal, le Centre universitaire de santé McGill annonce son intention de regrouper ses activités autour de l'Hôpital général et, du coup, son désir d'ériger une nouvelle tour de neuf étages... sur les flancs de la montagne.

Impossible, direz-vous, la montagne étant protégée depuis que Québec a confirmé son statut d'arrondissement historique et naturel? Faux. S'il y a actuellement une trentaine de projets en cours ou en attente d'un feu vert sur le mont Royal, c'est précisément parce que cette protection n'est encore qu'un leurre.

Certes, le gouvernement a adopté le décret officialisant le statut du site il y a quelques semaines et l'administration Tremblay a récemment mis sur pied un Bureau du mont Royal ainsi qu'une table de concertation. À cela s'ajoutent toutes les politiques nées ces derniers mois où, à tout coup, on promet de faire bien attention à ce joyau naturel.

Mais les apparences sont trompeuses. Cette volonté déclarée cache pour l'instant un capharnaüm indigne de la montagne. L'idée n'est pas de mettre le mont Royal sous verre mais de rendre le processus décisionnel sérieux et crédible, ce qu'il n'est pas encore.

Pour bien saisir le problème, il importe de se rappeler l'intention des autorités municipales et provinciales lorsqu'elles ont décidé, en février 2003, de créer l'arrondissement du mont Royal : déléguer en grande partie la gestion du site à la Ville de Montréal afin qu'une seule entité ait une vision d'ensemble de la montagne.

Le retour de Karla



ncollard@lapresse.ca

NATHALIE COLLARD

Le 5 juillet prochain, la criminelle Karla Homolka sortira de prison et tentera de recommencer sa vie dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

On aurait envie de crier notre désaccord, de clôturer le quartier, d'enfermer nos enfants pour qu'ils ne croisent jamais son chemin.

Mais nous devons accepter les règles de notre système de justice et reconnaître, même si c'est difficile, qu'après avoir purgé une peine de 12 ans, cette femme qui a commis des actes horribles a le droit de réintégrer librement notre société.

Toutefois, nous avons également le droit de nous questionner sur le cadre de cette réintégration. Comment se fait-il qu'on laisse une

Or deux ans plus tard, la Ville n'a presque pas de pouvoir! Elle a choisi de donner le gros de cette responsabilité aux cinq arrondissements qui se partagent la montagne... et Québec a encore et toujours le dernier mot.

Le dossier des mausolées du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en est le plus parfait exemple. On donne la responsabilité de ce site d'envergure à un arrondissement. Celui-ci tient un registre auprès des gens habitant à 200 mètres du cimetière. Puis il approuve le projet en prétextant que personne ne s'y est opposé... On se croirait de retour à l'ère Bourque!

Reste maintenant à Québec à donner son approbation à ce projet qu'elle pourrait difficilement refuser étant donné l'absence de critères, spécifiques à la montagne, aidant à la prise de décision. Là encore, il s'agit d'une promesse que l'on tarde à honorer.

Le mont Royal mérite mieux que d'être écartelé entre des arrondissements qui n'ont pas les ressources pour le protéger. En ce sens, la Ville est toute désignée pour s'en occuper. Seule. Après tout, cette butte a bien donné son nom à l'île qui la porte.

Vu le retard accumulé, un problème se pose, par contre : la défusion prochaine de Westmount. Puisqu'un des sommets est sur son territoire, cette ville devra avoir son mot à dire sur l'avenir du site.

Il serait donc sensé de déléguer la responsabilité du mont Royal au futur conseil d'agglomération, lequel aurait intérêt à s'adjoindre un organisme similaire à la Commission des biens culturels du Québec dont le mandat est de conseiller le gouvernement. La Table de concertation récemment mise en place pourrait bien, avec l'aide d'experts, jouer ce rôle.

En attendant, l'administration Tremblay devra résister à la tentation, lors des prochaines élections, de classer ce dossier dans la liste de ses réalisations.

femme qui vient de passer le tiers de sa vie derrière les barreaux, et qui est assurément fragile, retourner à une vie normale sans aucune assistance?

On devine l'ouragan médiatique qui l'attend et qui risque de l'accompagner au cours des prochaines années (au Canada anglais, les médias sont sur le pied de guerre et ont déjà baptisé la journée de sa sortie K Day). Sera-t-elle assez solide pour y faire face? Ne devrait-on pas prévoir des dispositions particulières pour assurer que Karla Léanne Teale (ce sera sa nouvelle identité) réussisse sa vie?

Il y a deux jours, on apprenait que l'ex-femme de Paul Bernardo entretenait une correspondance à caractère sexuel avec un détenu condamné pour le meurtre de sa conjointe. Rien pour rassurer qui que ce soit.

Si elle n'en fait pas la demande auprès des organismes reconnus, Karla Homolka ne recevra aucune aide, aucun soutien psychologique. Le succès de sa réintégration repose donc sur sa seule volonté. Jouons-nous à la roulette russe?

Lord déchu



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

On savait déjà que, pour siphonner les coffres de Hollinger International, Lord Black de Crossharbour avait érigé la magouille en système.

Les auteurs du rapport d'enquête mené par un comité d'administrateurs indépendants avait même inventé le mot « cleptocrate » pour décrire l'illustre magnat de la presse. On y décrivait comment Lord Black et ses associés avaient siphonné plus de 400 millions de dollars des coffres de Hollinger International. Si les stratagèmes employés étaient multiples, l'objectif poursuivi répondait à un seul critère : enrichir Conrad Black et ses proches pour leur permettre de

maintenir un train de vie princier. Qui n'a pas vu l'incroyable cliché où Lord Black trône dans l'un de ses domaines, sa femme Barbara Amiel amoureusement assise à ses pieds.

Quel contraste avec les images vidéo publiées en début de semaine! On y voit M. Black transportant lui-même des boîtes pour les sortir subrepticement par la porte arrière du siège social de Hollinger Inc. Lord Black est ainsi pris en flagrant délit, car en récupérant ce matériel il a défié une ordonnance de cour qui l'empêchait de sortir quoi que ce soit de cet immeuble, sans en avoir reçu l'autorisation d'un inspecteur.

Ces images sont l'illustration même de la déchéance de Black, aujourd'hui traqué par la justice, qui cherche à subtiliser des documents compromettants. Elles sont aussi la preuve que Conrad Black n'a rien compris. Malgré ses déboires, il se croit toujours au-dessus des lois et est encore prêt à tout pour arriver à ses fins.

COMBIEN VAUT UNE ENTREVUE EXCLUSIVE

AVEC...



NATHALIE SIMARD:
100 000\$

JEAN CHAREST:

SI J'VOUS
DONNE 50\$?



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Combien vaut la paix intérieure?

Silence à louer, paix à vendre : voilà ce qu'évoque pour moi l'affaire Cloutier-Simard. C'est une malheureuse comparaison, mais quel locataire ne rêve pas de devenir propriétaire à son tour? Comme si les sommes que M^{me} Simard a reçues précédemment n'avaient que monnayé son silence, en attendant. Maintenant, elle exige une réparation pécuniaire. Si telle est sa façon de tourner la page sur cette bien triste histoire, qu'il en soit ainsi. Et puis... combien vaut la paix intérieure?

Daphnée Taillandier
Terrebonne

L'histoire est terminée maintenant

Là, j'en ai assez d'entendre la « pauvre » Nathalie. Certes, ce qu'a fait Guy Cloutier est impardonnable. Il a abusé de sa confiance et de sa naïveté, mais souvenons-nous que M. Cloutier a versé un million de dollars à M^{me} Simard, qu'elle a accepté en échange de son silence. Et là, par vengeance, elle le fait arrêter et jeter en prison. Parfait! Mais l'histoire est terminée maintenant. Ça suffit l'idée de le poursuivre pour encore un autre million. Puis le livre qu'elle veut écrire, est-ce vraiment nécessaire? Cloutier a plaidé coupable. Il paie pour ses gestes. Est-ce qu'on peut lui sacrifier la paix maintenant? Et « tourner la page »? Nathalie Simard est une « pauvre fille » qui n'a pas réussi autre chose que se mettre les pieds dans le plat une bonne partie de sa vie. Sachez que je n'apprécie pas plus Guy Cloutier mais j'aime la justice, et l'acharnement n'a jamais rien donné de positif.

Ginette Larouche
Laval

Un malheureux précédent

J'éprouve beaucoup de pitié pour la petite fille de 11 ans conduite à avoir des relations sexuelles avec son « protecteur ». Je n'éprouve aucune sympathie pour la femme dans la trentaine qui rentabilise au *max* cette affaire en acceptant un million d'abord, en

tendant ensuite un piège, en demandant un autre million ensuite... tout en préparant un *best-seller*. TVA crée un malheureux précédent en payant pour ce genre de *scoop* et aurait fait un meilleur usage de son argent en le donnant directement à une cause, plutôt qu'en le faisant transiter par une personne dont il faut bien constater que le « désintéressement » n'est pas évident.

Pierre Allard

Le Bloc pour éviter l'éclatement

La meilleure façon de réaliser le rêve des Québécois de conserver un Québec fort dans un Canada uni, c'est de faire le plein de bloquistes à Ottawa et de les y maintenir indéfiniment. Ainsi, parfaitement rassurés quant à leur force, jamais les Québécois attachés au Canada ne voudront se séparer de celui-ci. L'élection et la réélection massives et constantes des bloquistes représentent donc un truc infaillible pour éviter l'éclatement du pays.

Denis Beaulé
Montréal

Une feuille d'érable opprimante

Le salut de la langue française au Québec passe obligatoirement par la souveraineté. Tant que nous serons inféodés à l'intérieur du Canada, à la merci du statu quo et de lois molles et pleutres (la loi 101 est l'une des plus contournées et des plus trouées qui soit), nous devons subir le recul de notre langue. Tant que nous resterons annexés aux *Canadians*, nous devons endurer l'oppression de la feuille d'érable comme en font foi les statistiques déprimantes qui parviennent à nous recensement après recensement. Un État souverain nous permettra d'envoyer un message clair aux immigrants et nous donnera la possibilité d'accueillir des nouveaux arrivants qui veulent vraiment vivre en français. Tant que nous restons une simple province, nous demeurons une minorité. Et qui, parmi les étrangers, veut se rallier à une minorité? Personne ou presque.

Sara Tremblay

Déménager le Casino, oui et non

C'est avec grande satisfaction que j'ai appris que plusieurs ministres du cabinet Charest manifestent certaines inquiétudes face au projet de déménagement du Casino de Montréal.

Après avoir analysé pendant quelques années les coûts sociaux associés aux jeux de hasard et d'argent au Québec, j'en suis venu à la conclusion que ces coûts sont aussi élevés que les bénéfices engendrés. Il est vrai que les jeux de hasard ont toujours existé et seront présents encore pour longtemps. À cet égard, la société québécoise ne diffère pas des autres. Par contre, si les joueurs québécois ne peuvent jouer ici, ils miseront ailleurs. Cependant, ce ne sont pas tous les jeux, ni tous les joueurs qui sont à la source des coûts élevés découlant du jeu. On doit également être conscient qu'au Québec le jeu n'a pas eu l'impact attendu auprès des touristes.

Il y a quelques années, lors d'une commission parlementaire portant sur Loto-Québec, on avait prétendu que les estimés de coûts sociaux étaient peu crédibles car on ne pouvait les établir de façon exacte, à la manière des comptables. On doit convenir que la plupart des analyses économiques nécessitent le recours à des outils statistiques. Néanmoins, si cette approche ne permet pas d'établir un coût social précis, elle permet, avec une grande probabilité, d'estimer un coût minimum précis.

D'un point de vue fonctionnel, en faisant abstraction des coûts sociaux, la construction d'un nouveau com-



PHOTO ARCHIVES. LA PRESSE

Le Casino de Montréal.

plexe immobilier pour le casino est probablement justifié si l'on considère un seul exploitant et un seul site dans le contexte actuel. Cependant, suite aux connaissances acquises, on peut difficilement concevoir pour ce projet une analyse coûts-bénéfices ignorant les coûts sociaux et l'impact touristique. De plus, si un tel projet était approuvé, souhaitons que cette fois-ci, tous les coûts d'édification soient compilés, accessibles et diffusés.

Pierre Beaulieu
Laval

Littératie, dites-vous?



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Certains néologismes sont rébarbatifs. C'est le cas de la « littératie », un concept qui décrit les capacités d'utiliser la lecture dans la vie quotidienne et le travail. Et son proche cousin, la numératie, pour les nombres et les opérations logiques.

Est-ce parce que ces mots se prononcent mal, ou parce que les concepts sont nouveaux, que nous y sommes indifférents? Une étude volumineuse et fouillée, publiée il y a deux semaines par Statistique Canada, a révélé que 42 % des Canadiens n'avaient pas les compétences suffisantes en littératie et en numératie pour « faire face aux demandes croissantes imposées par la société du savoir et l'économie de l'information ». Pas mieux qu'il y a dix ans, et sérieusement derrière un pays comme la Norvège.

En principe, c'est une grosse nouvelle. Pour une société comme la nôtre, qui se targue d'être entrée dans l'économie du savoir et d'être à la fine pointe des nouvelles technologies de l'information, le fait que quatre personnes sur dix soient à toutes fins pratiques exclues de cette réalité devrait être une bombe. Mais au Québec, rien, le silence absolu.

Et pourtant, c'est un enjeu majeur, si important que l'Organisation de coopération et de développement économique a consacré beaucoup de ressources à ce champ nouveau de réflexion, celui des compétences des adultes, notamment avec cette étude récente, à laquelle Statistique Canada a participé et qui s'est déroulée dans sept pays.

////////////////////

En gros, on ne parle pas d'analphabétisme, mais plutôt de compétences pour fonctionner normalement : « La littératie est la capacité d'utiliser des imprimés et des écrits nécessaires pour fonctionner dans la société, atteindre des objectifs, parfaire ses connaissances et accroître son potentiel. »

L'étude a entre autres consisté à mesurer les compétences des adultes dans quatre domaines, comprendre des textes suivis, comprendre des textes plus schématiques, savoir compter, résoudre des problèmes. Les personnes, selon leurs réponses, ont été classées en cinq niveaux : les niveaux un et deux sont considérés comme insuffisants pour fonctionner.

Le tout, à partir d'exemples puisés dans la vie quotidienne. Il s'agit de personnes incapables de trouver, sur une étiquette, le nombre de jours où il faut prendre un médicament, de trouver le rang d'un pays dans un graphique qui classe des pays, de compter le nombre de voix exprimées dans un article de journal qui donne le score des trois candidats à une élection, de calculer combien il reste d'essence dans un réservoir de 60 litres plein aux trois-quarts.

Et bien au Canada, 41,9 % des Canadiens sont aux niveaux un et deux pour la compréhension des textes suivis, 42,8 % pour les textes schématiques, 49,8 % pour la numératie, 66,5 % pour la résolution de problèmes. Sans en faire un concours, la Norvège et la Suisse font mieux que le Canada, les Bermudes sont équivalentes, les États-Unis un peu derrière le Canada et l'Italie et le Mexique loin derrière.

Mais en regardant ce qui se passe en Norvège, on pourrait réduire de presque de 7 ou 8 points de pourcentage la proportion des laissés pour compte du savoir. Ces progrès, grâce à de la formation en milieu de travail, par de l'éducation permanente, par les stimulations dans les milieux de vie, sont essentiels pour les citoyens, pour trouver un emploi, résister au choc des transformations, lutter contre l'exclusion, et même être fonctionnels dans un univers de plus en plus compliqué, par exemple en santé.

Ces compétences sont également essentielles pour une économie qui veut continuer à progresser. Les grands virages vers l'économie du savoir seront impossibles si les gens ne peuvent pas suivre. Une autre étude, dans la même mouvance, a montré qu'il y a un lien clair entre les compétences et la croissance. Pour chaque point d'augmentation des compétences, on observe une augmentation de 2,5 % de la productivité, et de 1,5 % de la croissance économique.

Cette enquête porte sur les adultes de 16 à 65 ans, et non pas sur les écoliers. À ce chapitre, on peut avoir un certain espoir, car une vaste enquête sur la littératie d'étudiants de 15 ans a classé le Canada au deuxième rang mondial derrière la Finlande. Le Québec, troisième province, réussit mieux que la moyenne canadienne.

Mais cela ne permet pas au Québec de respirer, car les données disponibles indiquent un retard par rapport au Canada, et montrent que 47,5 % des Québécois auraient des compétences insuffisantes en littératie, en se situant aux mêmes niveaux un et deux.

Bien sûr, si on a du mal à se mobiliser pour le sous-financement universitaire, on imagine que le sort des exclus du savoir ne suscitera pas un large débat. Mais si on veut sérieusement s'affirmer dans le monde du savoir, c'est le genre de questions qu'il faudra apprendre à regarder de très près.

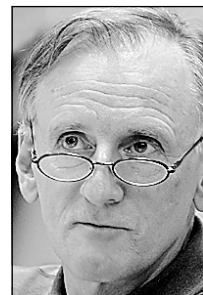
COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Un défi collectif

Il faut créer un régime public d'assurance collective pour l'autonomie des personnes très âgées

MICHEL CLAIR



L'auteur a été président de la Commission d'étude sur la santé et les services sociaux du Québec en 2000-2001. Il est actuellement président et chef de la direction du Groupe Santé Sedna inc.

Les personnes très âgées, de 85 à 100 ans et plus, sont et seront de plus en plus nombreuses au Québec. Elles étaient environ 85 000 en l'an 2000, elles seront plus de 165 000 en 2020. À cet âge avancé, les besoins d'assistance et de soins sont très importants.

Ces personnes très âgées, qui sont parmi les plus vulnérables, souffrent souvent de perte d'autonomie reliée à de graves incapacités physiques ou à des déficits cognitifs. Les dépenses encourues pour maintenir leur dignité et leur autonomie, même limitée à cet âge avancé, sont bien plus que des médicaments et des services médicaux au sens strict : ce sont largement des soins infirmiers, des soins et services personnels et d'assistance. Ces services peuvent être offerts à domicile, en milieu familial ou substitut ou dans certains cas, dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Il n'y a pas de « one size fits all » dans le domaine des services aux personnes très âgées. De multiples facteurs interviennent pour identifier la façon optimale d'assister et d'offrir des soins personnalisés à une personne très âgée en perte d'autonomie.

Ces services coûtent cher car la dignité à un prix : environ 60 000 \$ par année pour une personne en CHSLD, le double sinon plus pour les 3000 personnes en attente d'hébergement dans un lit d'hôpital.

Malgré ce que certains optimistes voudraient nous faire croire, les coûts globaux reliés à la perte d'autonomie chez les personnes très âgées vont continuer de croître rapidement dans les prochaines décennies. Les meilleures habitudes de vie et l'allongement de la durée de vie en bonne santé n'annuleront pas l'effet combiné de notre démographie et des bienfaits des médicaments, mais aussi de leurs coûts pour les malades chroniques, coûts toujours croissants.

Le Québec est mal préparé pour faire face à ce défi collectif majeur. Nos services à domicile sont insuffisants. Nous le savons tous. Nos CHSLD sont très souvent vétustes et mal équipés, qu'ils soient publics ou privés conventionnés. Les ressources alternatives ou intermédiaires sont depuis longtemps le parent pauvre et sous-équipé de notre système de santé. Notre reconnaissance du rôle des aidants naturels demeure très limitée. Nos hôpitaux sont engorgés par des personnes en perte d'autonomie en attente de ressources adéquates. En plus, contrairement à de nombreux pays occidentaux, nous n'avons pas un régime de financement spécifique et suffisant pour répondre à ces besoins. Pas surprenant que ceux-ci soient souvent moins bien financés et donc moins développés ! (...)

Trois leviers

Pour relever ce défi collectif, nous devons, à mon avis, recourir à trois leviers simultanément.

> Premièrement, il faut créer un régime public d'assurance spécifique à l'autonomie des personnes très âgées. Sans un financement dédié et un cadre de gestion renouvelé, bien arimé aux nouveaux CSSS, nous ne pourrions garantir aux personnes en perte d'autonomie d'aujourd'hui ou de demain l'accès à la gamme appropriée des services requis.

Plusieurs pays développés, aux prises comme nous avec des problèmes d'iniquité et



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Michel Clair croit qu'il faut créer un régime public d'assurance spécifique à l'autonomie des personnes très âgées.

d'insuffisance des ressources déployées pour le support aux personnes en perte d'autonomie, ont mis sur pied un régime de financement et de gestion spécifique à cet effet : l'Allemagne, le Japon, la France, pour ne nommer que ceux-là. Un exemple récent : le gouvernement français a dernièrement décidé de consacrer 2 milliards d'euros à une Caisse nationale pour l'Autonomie. Ces fonds spécifiques proviennent de l'abolition d'une journée de congé par année devenue « Journée de solidarité ». Il nous appartient de choisir notre voie, mais nous ne pouvons pas continuer d'offrir des services de cette nature en fonction des aléas politiques et budgétaires du moment.

> Deuxièmement, un tel régime devrait être partiellement capitalisé en vue d'amortir les impacts reliés à notre démographie pour les générations montantes. Le défi de l'équité intergénérationnelle en matière de finances publiques est réel et il y a ici une occasion à saisir : nous pouvons raisonnablement bien prévoir la croissance des besoins, des coûts et des modes de dispensation dans ce domaine pour les 20-25 prochaines années et agir avec prévoyance.

> Troisièmement, il faut offrir plus de choix et plus de qualité de services aux personnes âgées. Il faut que les personnes âgées, avec leur gestionnaire de cas et leur famille, puissent choisir davantage leur ressource. Pour ce faire, l'État doit moins s'occuper d'offrir lui-même le service que d'assurer qu'il est offert selon les standards qu'il exige. Cela veut dire de gros changements pour tout le monde mais au bénéfice des

personnes âgées. Cela signifiera, autant pour l'économie sociale que pour les entreprises privées, l'occasion de mettre de l'avant, dans le respect des droits des travailleurs concernés, des formules novatrices d'investissement et de gestion pour mieux répondre à la diversité des besoins exprimés. Loin d'être une occasion de désengagement social et de précarisation des emplois de ce secteur, ce projet devrait amener la création de milliers d'emplois et permettre la mobilisation de tous les intervenants vers un grand objectif : celui de faire un vrai saut qualitatif et quantitatif pour les services aux personnes très âgées en perte d'autonomie.

Nous n'avons pas tant besoin d'un État qui investit dans le béton de CHSLD, ni qui insiste pour les gérer lui-même avec toutes les rigidités qui sont les siennes. Il n'est pas nécessaire non plus que l'infirmière ou l'auxiliaire familiale qui offre des services à domicile soit obligatoirement l'employé(e) de l'État pour offrir un service de qualité. Nous voulons plutôt, je crois, d'un État qui met en place un régime de financement public adéquat, fixe les standards de qualité exigés, établit clairement les règles du jeu, facilite le développement d'une diversité de ressources, veille à l'accès à des services de qualité pour les personnes qui en ont besoin et évalue régulièrement les résultats de l'ensemble des ressources.

Une assurance collective pour l'autonomie des personnes très âgées serait, à mon sens, un vrai signe de maturité et de solidarité sociale pour le Québec d'aujourd'hui et de demain.

« Et vous osez me dire que je gère mal! »

ANNE FRANÇOIS-BONGARÇON
L'auteure est directrice générale du CPE Pomme Soleil, à Longueuil.

M^{me} Carole Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Une fois de plus, la mauvaise foi de votre gouvernement vient me heurter. Lorsque vous imputez les déficits des CPE à leur gestion, je m'offusque et réplique.

Directrice générale d'un centre de la petite enfance situé à Longueuil, j'aimerais que vous m'expliquiez comment il se fait que lors de l'exercice financier 2002-2003 mon CPE faisait un surplus de 30 000 \$ et qu'en 2003-2004 il faisait un déficit de 50 000 \$, alors que rien n'a changé dans mon administration. Le même nombre d'enfants, le même personnel, le même horaire. Et de

plus, le 1^{er} avril 2002, nous avons ouvert une nouvelle installation ce qui avait entraîné des dépenses supplémentaires.

J'aimerais porter à votre attention que les coupures budgétaires pour l'exercice 2003-2004 ont été annoncées en décembre 2003, soit trois mois avant la fin de notre exercice financier. Madame, je ne connais pas de gestionnaire aussi compétent qu'il soit qui puisse, en trois mois, ajuster son budget, surtout lorsque les dépenses dans un CPE se répartissent comme suit : 70 % en masse salariale, 17 % en frais fixes et 13 % en frais variables. Si on tient compte de l'augmentation des salaires due au changement d'échelon et de la rationalisation de 2,65 % cela signifie que mon CPE s'est retrouvé face à une coupure de 100 000 \$ qu'il aurait fallu que j'absorbe en trois mois !

En décembre 2003, après avoir pris connaissance des règles budgétaires 2003-2004, je me suis questionnée quant au sérieux de l'analyse que votre ministère avait faite pour pouvoir annoncer une telle rationalisation. Maintenant, je suis carrément outrée de voir que vous ne vous questionnez pas plus qu'en décembre 2003 mais qu'en plus vous faites porter l'odieux de vos décisions sur le dos des gestionnaires de CPE. Ayant 15 ans d'expérience dans l'entreprise privée, j'ai eu, à plusieurs occasions, à initier des rationalisations mais jamais ces rationalisations n'ont mis en péril la survie des entreprises concernées.

J'étais prête à participer à l'assainissement des finances publiques, mais à la lumière des ratios que j'ai calculés, ce que vous nous demandez est infaisable. Et vous osez me dire que je gère mal !

MONDE

Bush module son soutien à Abbas

JOONEED KHAN
REGARD SUR
LE MONDE

Soutien à un État palestinien « indépendant, viable et contigu », remontrances réitérées à Israël pour ses activités « en violation de la feuille de route ou portant préjudice aux négociations finales », appel au démantèlement des « colonies sauvages » et à l'arrêt de l'expansion des colonies juives, et 50 millions de dollars d'aide directe et immédiate à l'Autorité palestinienne pour prendre charge de la bande de Gaza.

Tels sont les acquis de la visite du président Mahmoud Abbas hier à la Maison-Blanche. Les responsables palestiniens se déclarent « enchantés », comparant le boycottage de feu Yasser Arafat par la Maison-Blanche à l'accueil accordé par le président George W. Bush à son successeur, qualifié de démocrate, d'homme de paix et d'ennemi de la corruption et du terrorisme.

Mais, à la lumière de leurs exigences minimales et du soutien multiforme que les États-Unis continuent d'accorder à Israël, d'autres Palestiniens interrogés par le quotidien israélien *Haaretz* restent prudents. « Leurs attentes sont modestes, car ils savent qu'une seule question domine ces jours-ci, soit le projet du premier ministre Ariel Sharon d'effectuer d'ici trois mois le retrait complet d'Israël de la bande de Gaza », écrit le vétéran journaliste Danny Rubinstein.

Lors de sa conférence de presse commune avec Bush, Abbas a souligné que le retrait de Gaza, une décision unilatérale de Sharon, « ne fait pas partie de la feuille de route » mais « du processus pour mettre fin à l'occupation ». Aussi a-t-il appelé à « des négociations immédiates sur le statut permanent », donc sur la Cisjordanie, Jérusalem-Est, les réfugiés, les colonies, les frontières, la sécurité et les questions de l'eau.

Bush s'est gardé d'abonder dans son sens, se contentant d'affirmer qu'un « État composé de territoires éparpillés ne marchera pas ». « Une solution viable de deux États doit assurer une contiguïté en Cisjordanie, et des liens importants entre la Cisjordanie et Gaza », a-t-il dit, demandant que les forces israéliennes se replient sur leurs positions du 28 septembre 2000, à la veille de la nouvelle Intifada.

Affirmant qu'Israël ne doit rien entreprendre en violation de la feuille de route ou portant préjudice aux négociations finales sur Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem, il a appelé Israël à « retirer les colonies sauvages et arrêter l'expansion des colonies ». « La barrière doit être une barrière de sécurité plutôt qu'une barrière politique et son parcours doit tenir compte de l'impact sur les Palestiniens qui ne sont pas engagés dans le terrorisme ».

Reste que les États-Unis continuent d'accorder à Israël 2,5 milliards de dollars par an en aide économique et militaire. Selon le *Washington Report on the Middle East*, depuis 1949, les États-Unis ont versé à Israël au moins 105 milliards de dollars sous forme d'aide directe. Les 50 millions annoncés hier pour les Palestiniens s'ajoute à 350 millions déjà annoncés cette année par les États-Unis, et Bill Frist, le chef de la majorité au Sénat, recommande de doubler l'aide aux Palestiniens, mais ce voeu reste bien modeste au regard des énormes défis sociaux et économiques dans les Territoires occupés.

Abbas à Ottawa

Mahmoud Abbas passe la journée à Ottawa avant de regagner Ramallah, et il ne semble pas qu'il puisse s'attendre, là aussi, à autre chose que des paroles de soutien et de petits projets. Le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew, en entrevue téléphonique avec *La Presse*, et ses fonctionnaires en séance de briefing à Ottawa, ont insisté sur « le tournant historique » et « la fenêtre d'opportunité » que représentent l'élection d'Abbas et le retrait projeté de Gaza, mais ils ont admis qu'il n'y aurait pas d'annonces dramatiques au terme de la rencontre entre Abbas et le premier ministre Paul Martin.

« Le Canada va se déclarer disponible à épauler, au besoin, le Quartette à l'origine de la feuille de route (États-Unis, Europe, ONU et Russie), mais il va surtout attendre que les deux parties, Palestiniens et Israéliens, s'entendent entre eux au terme de négociations directes, a dit Pettigrew. Comme nous le faisons partout, nous aiderons à la mesure de nos moyens et de nos expertises. »

Nomination de John Bolton à l'ONU

Les sénateurs démocrates imposent un nouveau délai

CHARLOTTE RAAB
AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — La confirmation par le Sénat américain du très controversé John Bolton au poste d'ambassadeur à l'ONU devra attendre jusqu'au 7 juin au moins après un nouveau délai imposé hier à la Maison-Blanche par les démocrates qui réclament des informations supplémentaires sur le candidat.

Après l'annonce le 7 mars dernier de la nomination de M. Bolton à l'ONU par la Maison-Blanche, ce retard dans le processus de confirmation représente un nouveau camouflet pour l'administration Bush qui ne parvient pas à imposer son candidat, cinq mois après la démission du précédent ambassadeur américain à l'ONU John Danforth.

Les sénateurs démocrates ont obtenu par un vote de 42 voix contre 56 un délai jusqu'au 7 juin pour recevoir

un supplément d'information sur M. Bolton qu'ils réclament à la Maison-Blanche.

Or, ils devaient réunir au moins 41 voix pour obtenir ce délai et ainsi empêcher la tenue d'un vote de confirmation dès hier soir.

Les sénateurs démocrates ont souligné qu'il allait leur permettre de faire pression sur l'administration Bush pour obtenir des documents au sujet de M. Bolton, sous-secrétaire d'État au désarmement, considéré comme l'un des chefs de file des « faucons » unilatéralistes au sein du gouvernement américain.

Ils réclament notamment la publication d'un compte rendu d'audition parlementaire écrit par M. Bolton au sujet d'éventuelles tentatives syriennes de se procurer des armes de destruction massive.

L'administration Bush avait essuyé un premier camouflet il y a deux semaines lorsque la commission des

Affaires étrangères, après plusieurs semaines de délibérations, avait refusé d'endosser le choix de M. Bolton : aucune majorité ne s'était manifestée en faveur de ce fervent partisan de la guerre en Irak et d'une ligne dure envers l'Iran et la Corée du Nord, accusé d'avoir cherché à limoger des analystes du renseignement en désaccord avec lui pour faire prévaloir ses propres analyses.

« Nous envisageons d'envoyer aux Nations unies quelqu'un accusé d'être arrogant, de ne pas écouter ses amis, d'agir unilatéralement, et de brutaliser ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre : ce sont exactement les perceptions que les États-Unis tentent de dissiper dans le monde ! » s'est lamenté en séance plénière le républicain George Voinovich, qui avait fait obstacle à la nomination de Bolton en commission.

« Les Nations unies sont la première instance diplomatique du monde », a

déclaré pour sa part Edward Kennedy, sénateur démocrate du Massachusetts. « Maintenant plus que jamais, l'Amérique a besoin de montrer son meilleur visage à la communauté internationale. Nous pouvons et devons trouver mieux que John Bolton », a-t-il ajouté.

La Maison-Blanche, de son côté, avait décrit John Bolton comme le candidat idéal pour réformer les Nations unies, au prestige entaché par le scandale Pétrole contre nourriture. L'organisation internationale avait refusé d'entériner la décision de George W. Bush d'entrer en guerre contre l'Irak en mars 2003 et beaucoup de républicains la vouent aux gémonies.

« Les Nations unies ont besoin de réformes, elles ont échoué dans des opérations de maintien de la paix, il leur faut la présence d'un homme dur, coriace, dévoué à ses objectifs », a souligné hier le républicain John McCain, favorable à M. Bolton.



Devant l'hôtel de ville de Paris, des députés du Parlement européen font la chaîne en faveur du Oui au référendum qui doit se tenir en France sur le traité constitutionnel de l'Europe.

Le psychodrame français

Le correspondant de *La Presse* en France poursuit aujourd'hui sa série d'articles en prévision du référendum de ratification de la constitution européenne.



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — Jacques Chirac en a vu d'autres dans sa carrière. Deux sévères défaites aux présidentielles de 1981 et 1988. Une dissolution ratée de l'Assemblée nationale en 1997, qui a abouti, à la stupéfaction générale, à une majorité de gauche au Parlement pour cinq ans.

Hier soir, à 20h, c'est donc avec une apparente sérénité que le président de la République a invité instamment les Français à voter oui au référendum de dimanche sur le traité constitutionnel européen. En rappelant pour commencer que c'était lui-même qui avait décidé de soumettre le nouveau texte au jugement de l'électorat. Sur 25 pays de l'Union, seulement huit ou neuf — ce n'est pas définitif — ont décidé de passer par la voie référendaire (dont la Pologne et la Grande-Bretagne), tandis que les autres (dont l'Italie, l'Allemagne et la Belgique) se contentent d'une ratification au Parlement.

Chirac, longtemps fluctuant sur l'Europe, croyait sans doute faire un coup politique facile sur une question d'évidence. La coalition de tous les mécontentements lui est revenue en plein visage et, sauf miracle, le Non est annoncé triomphateur dimanche soir. Après avoir réaffirmé vigoureusement, en 10 minutes, les avantages du nouveau texte, le président n'a pu faire autrement que de promettre, dès lundi, pour répondre à ce mécontentement général, « une nouvelle impulsion politique », c'est-à-dire le remplacement de Jean-Pierre Raffarin au poste de premier ministre. Sans doute au profit de Dominique de Villepin, estiment les milieux politiques.

Mais, sauf revirement spectaculaire de dernière minute, on a l'impression que les jeux sont faits, que tout est coulé dans le béton. Et que le Non est devenu totalement légitime et hégémonique dans les milieux sociaux les plus inattendus.

Bien sûr, il y avait une frange de l'électorat depuis toujours hostile à l'Europe ou à l'économie de marché, et qui une fois de plus voterait non à l'Europe : les 15 % d'extrême droite de Le Pen, les 5 % à 10 % d'extrême gauche, les petits 5 % du Parti communiste, et à peu près autant de « souverainistes » de droite (De Villiers, Pasqua) ou de gauche (Chevenement). Les innombrables sondages ont confirmé que ces électeurs voteraient Non à 90 %.

Le Non dans les milieux inattendus

Mais le Non a débordé sur des milieux plus inattendus. François C., journaliste de Montpellier mais originaire du Berry, région très rurale : « Je suis allé voir ma

famille l'autre jour : tous les paysans du coin votent non. Alors qu'ils votent pour la droite modérée et ont tellement profité de l'Europe ! » Confirmé dans les sondages : les agriculteurs, encore nombreux, voteront non à 75 %. Malgré les consignes de vote de l'Union pour une majorité populaire dirigée par Nicolas Sarkozy.

Autre basculement, plus inattendu, dans le camp du Non : une majorité d'enseignants et d'universitaires, forcément de gauche et dont une majorité votent socialiste.

Chez ces « intellectuels » a fini par croître l'idée que la France « de 1789 » pouvait une fois de plus montrer la voie révolutionnaire à l'Europe, que la crise annoncée serait fructueuse pour l'Europe sociale, et qu'on renégocierait sans problème un texte constitutionnel beaucoup plus progressif.

Au cours d'un dîner en vingtaine de collègues (de gauche), un tour de table indiquait non seulement que le Non était majoritaire et s'affichait, mais surtout que chez les universitaires, personne n'osait se déclarer publiquement pour le Oui. Ce serait plutôt l'inverse dans les grands médias nationaux, et même dans les milieux culturels performants, où le Oui fait quasiment l'unanimité.

Bref, les alliés politiques traditionnels en France se divisent brutalement, à l'image du Parti socialiste, pro-européen depuis toujours, et où le Non rejoint aujourd'hui entre 50 et 60 % des électeurs.

SUR QUOI VOTENT LES FRANÇAIS ?

Le Traité constitutionnel soumis à un référendum en France, n'est pas une Constitution à proprement parler et ne représente pas une révolution par rapport aux textes existants. Sur 482 pages touffues, plus de 300 reprennent textuellement les traités précédents. Dont le traité de Nice, signé en 2000, et qui resterait la loi européenne en cas d'échec du projet actuel.

Arguments majeurs des partisans du Oui : ce texte est un compromis honorable entre le libéralisme à l'européenne et la social-démocratie.

Contrairement à Nice, il affirme clairement le principe du système européen de protection sociale, reste un cadre acceptable pour construire une Europe « sociale », et il augmente les pouvoirs du Parlement européen. Même si la gauche n'a pas obtenu que les politiques sociales et fiscales se décident à la majorité qualifiée. D'un point de vue français, la France aura 13,5 % des voix au Conseil des ministres, contre 8,9 % des voix, une pondération absurde décidée à Nice en 2000.

Parmi les arguments (de bonne foi) des partisans du Non, il y a le fait que ce traité constitutionnel va couler dans le béton une orientation « libérale » déjà existante, et qu'on ne pourra plus la changer.

En disant non, on force l'Europe à renégocier l'ensemble. En fait cette renégociation « à gauche » reste très aléatoire : la Grande-Bretagne, entre autres, n'en voudra jamais. Et le traité de Nice, déjà existant, ne peut être modifié qu'à l'unanimité de ses 25 membres.

PHOTO REUTERS

EN BREF Le Coran à Guantanamo

Le Pentagone a identifié 13 incidents présumés concernant le Coran à la prison de Guantanamo mais « aucune preuve crédible » sur un coran jeté dans les toilettes, a déclaré hier un haut responsable militaire américain, le général Jay Hood. Il a indiqué que l'enquête avait identifié « 15 incidents où des détenus ont traité irrespectueusement ou de manière inappropriée leur propre coran ». Un peu plus tôt, le porte-parole du Pentagone, Lawrence DiRita, avait déclaré que le détenu à la prison de Guantanamo qui aurait affirmé que le coran avait été jeté dans les toilettes assure que « cela ne s'est pas produit », après avoir été récemment interrogé

par des enquêteurs de l'armée américaine. D'après AFP

Uranium enrichi : l'Iran attend

L'Iran a reculé sur le front nucléaire devant la menace du Conseil de sécurité de l'ONU et les conséquences intérieures qu'elle pourrait avoir, se préservant pour l'après-présidentielle du 17 juin. Après avoir claironné pendant un mois qu'ils allaient reprendre des activités nucléaires sensibles suspendues en novembre, les dirigeants iraniens ont consenti mercredi, auprès des Européens, à surseoir. Pour qu'ils patientent, les Européens ont promis des propositions détaillées et concrètes de coopération d'ici au mois d'août. D'après AFP

Ottawa savait qu'Arar pouvait être torturé

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le ministère des Affaires étrangères du Canada a disposé très tôt d'informations à l'effet que Maher Arar était sans doute torturé en Syrie, après avoir reçu des rapports diplomatiques en ce sens. C'est ce qui a été révélé hier à l'enquête publique qui cherche à connaître l'implication du Canada dans l'expulsion de ce citoyen canadien en Syrie par les États-Unis.

Malgré tout, autant les fonctionnaires que les politiciens, incluant le ministre des Affaires étrangères d'alors, Bill Graham, ont préféré minimiser les informations voulant qu'Arar soit maltraité par les autorités syriennes.

M. Arar avait été intercepté à l'au-

tomne 2002 par les autorités américaines alors qu'il revenait d'un voyage au Proche-Orient et qu'il faisait escale à l'aéroport international Kennedy de New York, avant de revenir au Canada. Soupçonnant l'homme de faire partie d'un réseau terroriste, les États-Unis l'avaient expulsé dans son pays d'origine, la Syrie.

Dans son témoignage livré hier à l'enquête, l'ex-directeur des opérations consulaires au ministère des Affaires étrangères, Gar Parady, a déclaré qu'il y avait de bonnes raisons d'être inquiet lorsque le ministère a reçu des rapports de Léo Martel, le consul du Canada en poste à Damas, en novembre et décembre 2002.

Les rapports ne mentionnent pas directement les mauvais traite-

ments mais signalent que des gardes syriens étaient toujours présents lorsque des diplomates canadiens allaient le rencontrer. En outre, M. Arar était toujours tenu à distance des visiteurs de sorte qu'ils ne pouvaient déterminer s'il était en bonne santé.

Dans un rapport, M. Martel indique que Maher Arar apparaît soumis en présence de ses géoliers et résigné sur son sort.

Tous ces faits auraient dû avertir les autorités canadiennes que M. Arar était victime de mauvais traitement, a déclaré son avocat, Marlys Edwardh.

Maher Arar a finalement été libéré sans aucune accusation par les autorités syriennes en octobre 2003 et est rentré au Canada.

Rabais 40%
Paquets en gros de piles alcalines
Cour. 13,99 ch.
Prix en solde
7,99 ch.

Offres absolument incroyables!

Fin des offres le 29 mai 2005, à moins d'avis contraire.

acer
Bloc-notes Acer Aspire

Caractéristiques :

- Processeur AMD Sempron 2800+
- Affichage CrystalBright TFT WXGA 15,4 po
- Mémoire vive 256 Mo
- Disque dur 40 Go
- Combiné CD-RW/DVD-ROM
- 802.11b/g sans fil
- Carte réseau 10/100BT
- Modem V.90/V.92 56 K
- Microsoft® Windows® XP Édition familiale
- 3002WLCI-XP. 2515668/9

899⁹⁹
Possibilité de financement*

AMD, la flèche AMD, AMD Sempron, AMD PowerNow! et 3D Now et leurs combinaisons sont des marques de commerce de Advanced Micro Devices, Inc.

PRIME
Carte SD 128 Mo à l'achat
Valeur de 50 \$!
4419201

Appareil photo numérique PowerShot A400

- CCD de 3,2 MP pour qualité et détails
- Zoom 2,2x optique/3,2x numérique
- A400. 2512940

199⁹⁹

PRIME
Ensemble avec chargeur à l'achat
Valeur de 40 \$!
2300033

FUJIFILM
Appareil photo numérique de 4,1 mégapixels

- Zoom optique 3,2x • ACL de 2^o
- Enregistrement vidéo
- Objectif grand angle E500. Cour. 299,99. 2511901

RABAIS 30 \$
269⁹⁹

CENTRIOS
Appareil photo numérique 4 en 1 de 2 MP

- Appareil photo numérique, caméra Web, enregistreur vidéo et audio numérique
- Viseur couleur
- Mémoire incorporée
- Entrée de carte SD. Jusqu'à épuisement des stocks
- Cour. 119,99. 2518125

RABAIS 50 \$
69⁹⁹

PRIME

Lecteur DVD
Valeur de 50 \$!
1529910/11

Système de satellite numérique Navigo pour deux pièces

- Système cinéma maison DSR 315 avec Dolby[®] Digital 5.1 pour son d'ambiance réel
- Récepteur DSR 205 pour télé d'extra dans une deuxième pièce
- Programmation à partir de 20 \$/mois
- Guide sur écran, horaire variable, films et événements Télé à la carte instantanée

PRIME INSTALLATION PROFESSIONNELLE POUR DEUX PIÈCES!
Valeur de 150 \$!

Prix net seulement
1528169/70

49⁹⁹ \$
Prix d'achat est 149,99 \$

—Le prix courant d'achat est de 179,99 \$. Le client paie 149,99 \$ en magasin après un rabais instantané de 30 \$, un crédit de programmation de 50 \$ et un crédit Télé à la carte de 50 \$ sur votre compte Star Choice lors de l'activation. Le frais de désactivation et d'autres conditions s'appliquent. L'installation de l'antenne parabolique et de jusqu'à deux récepteurs sera effectuée sans frais supplémentaires. La prime de lecteur DVD gratuit doit accompagner tous les retours; sinon, un frais de 50 \$ sera imposé en magasin. L'offre prend fin le 31 mai 2005. Des détails complets en magasin.

Plus d'aubaines pour la maison et à la course

LIQUIDVIDEO
Télé ACL 15"

- Rapport de contraste 500:1
- Résolution 1 024x768
- Légère et mince, facile à déplacer d'une pièce à l'autre
- Cour. 449,99. 1611017

RABAIS 50 \$
399⁹⁹
Possibilité de financement*

BEL ACHAT!

Lecteur DVD portatif 3,6"

- Dolby[®] Digital et DTS
- Télécommande à 32 touches, adaptateur CA et écouteurs.
- Qté ltée, aucun bon différé.
- Cour. 149,99. 1610122

RABAIS 50 \$
99⁹⁹

PAIRE DE RADIOS GMRS à 2 voies

- 22 canaux et 35 sous codes
- Portée de jusqu'à 7 km (5 miles)
- Pince de ceinture, piles rechargeables Ni-MH et chargeur
- Cour. 79,99. 2111863

MOITIÉ PRIX
39⁹⁹

PRIME
Écouteur à l'achat
Une valeur de 24,99 \$!
4313233

Garniture interchangeable >>

SANYO
Sans fil élégant de 2,4 GHz!

- Affichage trilingue à 3 lignes, mémoire de 10 numéros
- Balayage auto/manuel de 40 canaux
- Compatible avec afficheur*
- Cour. 79,99. 4318554

RABAIS 20 \$
59⁹⁹

*Requiert l'abonnement au service offert par une compagnie de téléphone locale.

Ventilateur silencieux >>

Honeywell
Purifiez l'air dans votre foyer ...

- Purificateur d'air électronique Environizer
- Enlève poussière, pollen, fumée et squames animales de l'air
- Aucun filtre n'est requis

Grand Environizer[®] MC
Cour. 249,99. 6300612

RABAIS 70 \$
179⁹⁹

LECTEUR DVD/CD à balayage progressif

- Lit DVD, CD, CD-R/RW, MP3/CD, VCD, JPEG, HDCD et CD+G karaoké.
- Cour. 99,99. ch. 1613804/5

MOITIÉ PRIX
49⁹⁹ ch.

Panasonic
Pistes sans saut!

- Lecteur MP3/CD portatif avec système antisaut et mémoire de 100 secondes pour MP3!
- SL-SX450. Cour. 69,99. 4219529

RABAIS 20 \$
49⁹⁹
3 JOURS SEULEMENT!

128 Mo >>
RCA
Lecteur MP3 Lyra de 128 Mo

- Jusqu'à 4 heures de musique MP3PRO
- Brassard sportif, écouteurs e.clipz[™] et plus! Cour. 79,99. 1419118

RABAIS 20 \$
59⁹⁹

Magasinez en ligne au

www.radioshack.ca

pour encore plus d'aubaines incroyables



de la main.

à portée

NOTRE POLITIQUE : Prix en vigueur dans tous les magasins et chez les détaillants RadioShack participants. Les produits peuvent être commandés dans tous les magasins. En étalage dans certains magasins. Prix en vigueur au moment d'aller sous presse et sujets à des changements. Si un article est temporairement épuisé, nous distribuerons des bons de réduction différés afin que vous puissiez vous procurer le produit en solde dès qu'il sera disponible. RadioShack rejette toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Taxes non comprises. *RadioShack est une marque de commerce déposée de RadioShack Corporation (E-U), utilisée sous licence par Inter-TAN Canada Ltée. Piles/cassettes/adaptateurs/accessoires/CD non compris à moins d'être mentionné. CREDIT ET FINANCEMENT : *3AC. Paiement minimum mensuel requis. Financement fourni par Services financiers HSBC. Au moment de passer sous presse, le taux d'intérêt en vigueur est de 26,8 %.

Voie la Convention du détenteur de carte de crédit pour plus de détails. Frais de membre annuels de 10 \$ pour la carte About RadioShack.

La vallée de la Bekaa, haut lieu du trafic de la drogue au Liban

ARMELLE LE GOFF
COLLABORATION SPÉCIALE

VALLÉE DE LA BEKAA – Le 10 mai dernier, les autorités libanaises ont détruit 2,5 hectares de plantations de pavot, dans la vallée de la Bekaa. Ce n'est pas un hasard de calendrier.

Le 26 avril, les troupes de Damas ont définitivement quitté le pays du Cèdre, devenu, en presque 30 ans, la zone d'influence quasi exclusive de la dynastie des Assad. C'est Hafez Al-Assad qui fit entrer ses troupes au Liban en 1976. C'est son fils Bachar qui, après son accession au pouvoir en 2001, tenta tant bien que mal de garder la main sur son petit voisin.

Pour la nomenclatura syrienne, le Liban a longtemps constitué l'unique planche de salut d'une économie asphyxiée par l'absence de matières premières. Il a aussi servi de plateforme pour les trafics de toutes sortes, notamment le trafic de drogue.

Sur ce terrain, la vallée de la Bekaa offrait de multiples avantages. Située derrière un pan de montagnes la séparant du reste du pays et à l'orée de

la frontière avec la Syrie, cette plaine fertile pouvait très facilement échapper au pouvoir de Beyrouth. De fait, elle s'est rapidement retrouvée quadrillée par les services de renseignements damascènes.

C'est là, à Anjar, que se trouvait leur quartier général. « À partir de 1991, c'est-à-dire à la fin de la guerre,

d'un commerce existant depuis longtemps.

Les plants de cannabis de la Bekaa sont connus des amateurs. Ils donnent un haschich de couleur rouge, relativement prisé. L'héroïne n'est venue qu'après, au cours des années 70, alors que la situation politique du pays s'était déjà considérablement

notamment chez les jeunes, la demande s'est aussi accrue dans le reste du monde arabe, notamment en Arabie Saoudite ou au Koweït. En période d'abondance à Beyrouth, le gramme se négocie à environ 10 \$. Un prix dérisoire.

Autant dire que les opérations anti-drogue lancées sous la pression de la communauté internationale à partir de 1994 n'ont pas vraiment abouti. Au dire de nombreux témoins, les campagnes d'éradication ont longtemps été plus folkloriques qu'efficaces. Menées par des soldats syriens, plus enclins à partager les bénéfices du négoce qu'à détruire les cultures, elles n'ont pas eu d'effets. D'autant que les programmes de substitution soutenus par l'Organisation des Nations unies n'ont jamais été appliqués non plus.

« Personne ne nous a jamais rien offert d'autre que des graines de cannabis », soutient le descendant d'une famille qui en cultive « depuis toujours ». « Si les Nations unies n'ont

« À partir de 1991, ce sont les Syriens qui ont commencé à contrôler le trafic de drogue au Liban », assure Antoine Boustany, psychiatre libanais et auteur de *Drogues de paix, drogues de guerre*. Mais les Syriens n'ont fait que tirer avantage d'un commerce existant depuis longtemps.

lorsque les milices ont déposé les armes, ce sont les Syriens qui ont commencé à contrôler le trafic de drogue au Liban », assure Antoine Boustany, psychiatre libanais et auteur de *Drogues de paix, drogues de guerre*. Mais les Syriens n'ont fait que tirer avantage

détériorée. Depuis, et malgré la pression internationale, le trafic ne faiblit pas. « Aujourd'hui, l'héroïne produite au Liban inonde toute la région », explique M. Boustany.

Car si le Liban doit faire face à une consommation importante d'héroïne,

finale pas mis ces programmes d'aides en place, c'est qu'elles devaient savoir que l'argent finirait dans les poches des Syriens », se désolait Antoine Boustany.

En outre, dans la Bekaa, le trafic de drogue est une tradition bien ancrée. « Jusqu'à la guerre, il n'y avait aucun tabou dans ce domaine », souligne M. Boustany qui précise que, pour la majorité d'entre elles, les familles de cultivateurs ne consommaient même pas leurs produits.

Ce n'est que lorsque la guerre éclate, en 1975, que le psychiatre commence à rencontrer des phénomènes de dépendance. Chez les militaires d'abord qui ont besoin de psychotropes pour aller au front. Chez les habitants ensuite qui consomment « tout et n'importe quoi pour tenir dans les abris », se souvient le psychiatre.

Au plus fort du conflit, dans les années 80, les revenus du négoce atteignent chaque année 4 milliards de dollars. Tout le monde trempe dans le *business*. « Il y avait un accord tacite entre les combattants. Et chaque milice baissait les armes au passage des convois de drogue », raconte Antoine Boustany.

Aujourd'hui, le Liban aimerait se refaire une virginité. Les autorités libanaises ont donc promis de combattre pied à pied le trafic de drogue. Elles ont d'ores et déjà annoncé des opérations de destruction le mois prochain.



**DES SALLES D'EXPOSITION QUI FONT RÊVER.
DES OFFRES QUI FONT JASER.**



FORD FIVE HUNDRED

à partir de **26 795 \$***

- Moteur V6 de 3 L développant 203 ch
- Le plus grand coffre de toutes les berlines du Canada
- Boîte de vitesses à variation continue (en option)
- Traction intégrale Haldex® (en option)



FORD FREESTAR

à partir de **19 995 \$***

- Moteur V6 de 4,2 L
- Volume de charge de 780 L – supérieur à celui de la Dodge Caravan
- Bancaché 3 places repliable à plat dans le plancher
- Climatisation



FORD FREESTYLE

329 \$/mois, location 36 mois**
Mise de fonds de 3 995 \$
Transport et plein d'essence inclus

- Moteur V6 de 3 L développant 203 ch
- Multiples configurations intérieures
- Espace pour 6 personnes (un 7^e siège est offert en option)
- Boîte de vitesses à variation continue
- Traction intégrale Haldex® (en option)



FORD F-150 XLT 4X4 SUPERCREW

399 \$/mois, location 24 mois**
Mise de fonds de 995 \$
Transport et plein d'essence inclus

- Moteur V8 Triton®
- Boîte de vitesses automatique
- Système à 4 roues motrices, avec sélection électronique 4x4 en marche
- Groupe d'équipements électriques
- Espace pour 6 personnes



Bien pensé